



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00718910-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 6 - Rapport 2022 sur la situation en matière de Développement Durable

Délibération n° 2023/007189

Rapport 2022 sur la situation en matière de Développement Durable

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 2 | 13/06/2023 | Favorable unanime |

Résumé :

Ce rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon présente certaines des réalisations entreprises en 2022 sur le territoire communal par les services de la Ville, du CCAS, et de Grand Besançon Métropole (GBM) et leur contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux. Il est organisé selon les 42 objectifs locaux de développement durable, adoptés par la Ville de Besançon, et comporte des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ces indicateurs concourent ainsi à l'évaluation de nos politiques publiques et de notre contribution à la stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

Ce document a d'autant plus d'importance en cette année 2022 particulièrement impactée par les effets du changement climatique (sécheresses, fortes chaleurs, tensions sur les ressources...).

Depuis la loi dite « Grenelle 2 » de 2010, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants se doivent d'élaborer chaque année un rapport sur leurs politiques publiques menées en matière de développement durable.

Ces dernières années ont fortement été marquées par l'évolution rapide du changement climatique, avec ses conséquences qui impactent particulièrement notre territoire (fortes chaleurs, sécheresses, érosion de la biodiversité...). Les inégalités sociales, renforcées par ces évolutions, se font également ressentir de plus en plus fortement. L'ensemble de ces problématiques soulève les questions de nos modes de développement actuels et questionne les modes de gestion de nos collectivités. Elles ne sauraient être analysées et discutées séparément.

Plus qu'un passage obligé, ce rapport constitue pour la Ville de Besançon un support privilégié pour collecter et mesurer les actions engagées sur son territoire en matière de développement durable, et les communiquer au grand public. Cet état des politiques publiques et des actions menées met donc en lumière certains des projets réalisés sur le territoire bisontin portés principalement par la Ville, le CCAS et GBM, afin de répondre à la légitime exigence de transparence demandée par les citoyens aux pouvoirs publics.

Ce rapport s'avère également un outil participant à l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable, permettant de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. Ces dernières s'appuient en effet de plus en plus largement sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour traduire leur politique de développement durable dans un référentiel commun et international. Comme les autres pays membres engagés, la France doit rendre compte de son action chaque année à l'ONU, qui va au-delà des seules politiques de l'État et s'appuie sur celles des collectivités territoriales pour répondre aux objectifs fixés.

Il s'inscrit dans une année 2022 particulièrement marquée par la sécheresse. Celle-ci s'est distinguée par son intensité et sa durée en France et en Europe. Elle a débuté dès le printemps et s'est prolongée sur l'été, et pour certains territoires, jusqu'à l'hiver. Pendant cette période, jusqu'à 93 départements français ont été concernés par des mesures de restriction de l'usage de l'eau. Ce rapport vient donc rappeler la nécessité des efforts de sobriété, dans un contexte de restrictions des ressources communes et des débats autour de leur captation et leur redistribution.

Le changement climatique et ses conséquences dramatiques renforcent l'impératif de faire des Objectifs de développement durable une matrice pour engager la transition écologique dans la justice sociale. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie transversale qui repose notamment sur la concertation et la mobilisation des habitants et acteurs de notre ville. C'est ainsi qu'est envisagée la

ville de demain, résiliente et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui anticipe les changements pour mieux préparer l'avenir.

Ce rapport de développement durable, présenté en lien avec l'examen du compte administratif concourt à rendre compte de la gestion municipale pour l'année 2022. Il permet d'échanger en amont du dialogue budgétaire pour répondre au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision, et également de mesurer notre participation à la nécessaire transition écologique de notre territoire et à l'émergence d'une ville adaptée au changement climatique, conviviale, innovante et solidaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

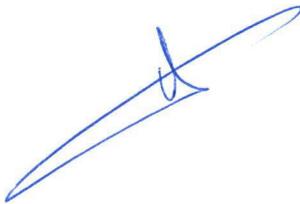
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

A blue ink signature, likely of Anne VIGNOT, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT

A blue ink signature, likely of André TERZO, featuring a large, sweeping loop that starts high and ends with a sharp point.



RAPPORT ANNUEL
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2022**

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

SOMMAIRE

Édito p. 3

Comment aborder le rapport développement durable p. 4

Les ODD et les cibles mobilisées par la Ville p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE p. 8 à 27

- 1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité
- 1.2 Développer les énergies renouvelables
- 1.3 Mobiliser les habitant·e·s dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.4 Favoriser l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales
- 1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.6 Réduire l'utilisation de voiture individuelle
- 1.7 Développer les modes de déplacements doux
- 1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics
- 1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur
- 1.10 Engager les services à devenir exemplaire dans leurs déplacements

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES p. 28 à 49

- 2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels
- 2.2 Préserver la biodiversité en ville
- 2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et la prolifération non désirable de certaines espèces
- 2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
- 2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau
- 2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
- 2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 2.8 Favoriser le tri des déchets
- 2.9 Inciter à la réduction des déchets
- 2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques
- 2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ p. 50 à 59

- 3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle
- 3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux
- 3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne
- 3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité
- 3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 60 à 75

- 4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné
- 4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif
- 4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie
- 4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité
- 4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations
- 4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la Ville
- 4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins
- 4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES p. 76 à 91

- 5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable
- 5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques
- 5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitant·e·s
- 5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
- 5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable
- 5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville
- 5.7 Coopération financière et technique auprès des villes partenaires
- 5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Glossaire p. 96

Rédaction et coordination :
Mission Développement durable,
Evan Risch
PAO : Direction Communication,
Ville de Besançon
Photographies : Éric Chatelain,
Jean-Charles Sexe
Imprimerie municipale
Tirage : 100 exemplaires
Juin 2023



ÉDITO

L'année 2022 aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée à Besançon depuis le début du XX^e siècle. Elle a également été marquée par une tension sans précédent sur nos ressources, en particulier énergétiques, et par une sécheresse inégalée. Des records qui sont autant de symptômes directs du changement climatique.

Du global au local, il n'y a qu'un pas. Dans un monde en pleine mutation, les collectivités locales, au premier rang desquelles les communes, ont un rôle majeur à jouer. À Besançon, notre volonté est bien d'être le moteur de cette indispensable transition écologique. Parce qu'au contact des citoyennes et citoyens, notamment de celles et ceux qui sont les plus fragiles, nous savons combien il est urgent d'agir. Et nous agissons !

Ce rapport Développement Durable 2022 en est l'illustration.

Notre démarche est transversale : le développement durable irrigue tous les projets, chaque service public, il est porté par chaque adjoint·e, chaque élu·e. L'ensemble de la collectivité est désormais mobilisé. Mais rien ne pourrait se faire sans les citoyen·nes, sans les acteurs associatifs, sans le monde économique. C'est le sens des coopérations, des partenariats, des soutiens que nous avons et que nous déployons avec toutes les parties prenantes de notre ville.

Rénovation énergétique des écoles et des crèches, végétalisation de la ville, plan de sobriété énergétique, soutien aux plus vulnérables, budgets participatifs, politique en faveur des personnes en situation de handicap, actions de proximité dans les quartiers... sont autant de contributions à la réalisation des objectifs de développement durable définis par l'ONU.

C'est bien le fil rouge de notre équipe municipale qui est déroulé dans ce rapport : mener la transformation écologique de Besançon avec un souci constant de justice sociale, en s'inscrivant dans une démarche de soutenabilité de nos actions.

Vous en souhaitant une bonne lecture.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole

Anthony POULIN
Adjoint aux finances
et au développement durable



COMMENT ABORDER LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 ?



NUMÉRO DE L'OBJECTIF VILLE DE BESANÇON

INTITULÉ DE LA FINALITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DÉFINI PAR LA FRANCE) PERMETTANT DE CLASSER NOS OBJECTIFS

LA VILLE DE BESANÇON S'EST FIXÉE 42 OBJECTIFS À ATTEINDRE

L'OBJECTIF DE LA VILLE EST RELIÉ À UN ODD PRINCIPAL ET UNE CIBLE PRINCIPALE

L'OBJECTIF BISONTIN MOBILISE D'AUTRES ODD (ODD ET CIBLES SECONDAIRES)

CHAQUE OBJECTIF POSSÈDE UN INDICATEUR DANS LE BUT DE MESURER LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX ODD

DES ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN 2022 AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF

PERSPECTIVES RENSEIGNÉES POUR L'OBJECTIF

Plan de sobriété énergétique

En 2022, la Ville de Besançon a réalisé de réelles économies d'énergie et d'argent public via son plan de sobriété énergétique. Représentant près de 36 % des dépenses totales en électricité à Besançon (bâtiments et espaces publics hors chauffage), l'éclairage public est désormais optimisé et réduit. Ainsi, plusieurs quartiers bisontins ne sont plus éclairés entre 23 h et 5 h du matin tels Velotte, Chaudanne, Chapelle-des-Buis et Prés de Vaux-Bregille. En outre, les anciennes ampoules sont progressivement remplacées par des technologies de type LED, moins énergivores.

Principales mesures ont également été déployées au cours de l'année 2022, particulièrement marquée par les hausses du prix de l'énergie :

- baisse de la température d'usage des locaux municipaux : bureaux et classes à 19°C au lieu de 20,5°C en moyenne, gymnases à 14°C au lieu de 15°C, piscines à 26°C au lieu de 27°C et musées à 18°C ;
- optimisation de la programmation des horaires de chauffage ;
- fin de l'éclairage nocturne des bâtiments patrimoniaux ;
- décalage de la période d'ouverture de la patinoire.

Direction Maitrise de l'énergie

Rénovation du siège du CCAS avec amélioration des performances énergétiques du bâtiment

Livré en 1982, le siège du CCAS n'avait jamais fait l'objet d'une rénovation complète. La rénovation générale du bâti et de l'organisation des locaux, dont le démarrage des travaux a débuté en 2022, permettra d'atteindre une isolation thermique globale par l'isolation des façades, de la toiture et par le remplacement des menuiseries extérieures, mais également d'améliorer le cadre de travail des agents et l'accueil des visiteurs et usagers. Le remplacement des menuiseries, l'installation de brise-soleil orientables et l'isolation des façades accroîtront le confort thermique et diminueront les coûts de fonctionnement du bâtiment avec l'installation en toiture de 66 panneaux photovoltaïques et la rénovation complète de l'installation électrique, le remplacement des luminaires par des LED et des détecteurs de mouvement.

Cette opération coïncide avec le lancement opérationnel du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) à Planoise, les premiers immeubles déconstruits à compter de l'été 2022 jouxtant le siège du CCAS.

PERSPECTIVES Poursuite des travaux au siège du CCAS. Remplacement des systèmes de productions d'eau chaude au groupe scolaire Grainelle et à la Maison de quartier de Velotte. Poursuite du déploiement des travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non épuisement des ressources naturelles. Les Nations Unies ont voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à toutes et à ce titre, elles ont adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durables (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer au mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques, que la Ville de Besançon a participé à une réflexion nationale en tant que ville pilote pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.

Les actions et démarches bisontines réalisées en 2022 sont présentées en fonction de leur contribution aux 42 objectifs locaux de développement durable (OLDD) que la Ville de Besançon a adoptés. Afin de mesurer d'une année à l'autre l'avancement vers ses objectifs, des indicateurs chiffrés ont été choisis pour chacun d'eux. Pour chaque OLDD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU. Par ailleurs dans une volonté de cohérence et de facilité de présentation, ces OLDD sont eux-mêmes rattachés aux 5 finalités du développement durable :

- Changement climatique
- Biodiversité et ressources naturelles
- Cohésion sociale et solidarité
- Epanouissement des êtres humains
- Consommation et production responsables

LES CIBLES DES ODD

Pour chaque ODD, ont été définies des cibles que l'on peut considérer comme des sous-objectifs. Elles sont au nombre de 169 et représentent des actions concrètes et spécifiques à mettre en place en vue d'atteindre les objectifs correspondants. Ces cibles ont été élaborées par les Nations Unies et peuvent concerner l'ensemble des pays membres, seulement les pays développés ou encore uniquement les pays en voie de développement. La Ville de Besançon mobilise 53 d'entre elles, avec ses propres objectifs (OLDD). Pour mieux comprendre, les deux pages suivantes présentent l'ensemble des ODD et les cibles mobilisées.



LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR LA VILLE



ODD 1

- 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
- 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité
- 4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable
- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
- 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



ODD 9

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
- 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique



ODD 10

- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
- 10.4 Adopter des politiques notamment budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité



ODD 11

- 11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



ODD 12

- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7 Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



ODD 13

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



ODD 14

À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville



ODD 15

- 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires



ODD 16

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial



ODD 17

- 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi, la Ville de Besançon repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.



> INDICATEURS

• Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) :
 2022 : **20 836 000 KWh**
 2021 : **24 851 000 KWh**
 2020 : **22 172 000 KWh**

• Consommation de chauffage corrigée du climat (base d'un hiver moyen) :
 2022 : **16 345 000 KWh**
 2021 : **17 285 000 KWh**
 2020 : **16 860 000 KWh**

Plan de sobriété énergétique

En 2022, la Ville de Besançon a réalisé de réelles économies d'énergie et d'argent public via son plan de sobriété énergétique. Représentant près de 36 % des dépenses totales en électricité à Besançon (bâtiments et espaces publics hors chauffage), l'éclairage public est désormais optimisé et réduit. Ainsi, plusieurs quartiers bisontins ne sont plus éclairés entre 23 h et 5 h du matin tels Velotte, Chaudanne, Chapelle-des-Buis et Prés de Vaux-Bregille. En outre, les anciennes ampoules sont progressivement remplacées par des technologies de type LED, moins énergivore.



D'autres mesures ont également été déployées au cours de l'année 2022, particulièrement marquée par les hausses du prix de l'énergie :

- baisse de la température d'usage des locaux municipaux : bureaux et classes à 19°C au lieu de 20,5°C en moyenne, gymnases à 14°C au lieu de 15°C, piscines à 26°C au lieu de 27°C et musées à 18°C ;
- optimisation de la programmation des horaires de chauffage ;
- fin de l'éclairage nocturne des

bâtiments patrimoniaux ;

- décalage de la période d'ouverture de la patinoire.

Direction Maitrise de l'énergie

- 1,2 M€ par rapport à la facture prévue en 2023, soit une baisse de **10 % du montant en euros** et de **12 % en termes de KWh**



Rénovation du siège du CCAS avec amélioration des performances énergétiques du bâtiment

Livré en 1982, le siège du CCAS n'avait jamais fait l'objet d'une rénovation complète. La rénovation générale du bâti et de l'organisation des locaux, dont le démarrage des travaux a débuté en 2022, permettra d'atteindre une isolation thermique globale par l'isolation des façades, de la toiture et par le remplacement des menuiseries extérieures, mais également d'améliorer le cadre de travail des agents et l'accueil des visiteurs et usagers. Le remplacement des menuiseries, l'installation de brise-soleil orientables et l'isolation des façades accroîtront le confort thermique et diminueront les coûts de

fonctionnement du bâtiment avec l'installation en toiture de 66 panneaux photovoltaïques et la rénovation complète de l'installation électrique, le remplacement des luminaires par des LED et des détecteurs de mouvement. Cette opération coïncide avec le lancement opérationnel du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) à Planoise, les premiers immeubles déconstruits à compter de l'été 2022 jouxtant le siège du CCAS.

CCAS

> PERSPECTIVES Poursuite des travaux au siège du CCAS. Remplacement des systèmes de productions d'eau chaude au groupe scolaire Granvelle et à la Maison de quartier de Velotte. Poursuite du déploiement des travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.2 Développer les énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables nous permet de rendre exemplaires nos consommations d'énergies dans un cadre de ressources limitées. Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon mettent en place des installations visant à autoalimenter leurs bâtiments et à favoriser les énergies renouvelables dans leur mix énergétique.



> INDICATEURS

• Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures de la Ville :
2022 : **53,2 %** 2021 : **50,19 %** 2020 : **45 %**

• Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures :
2022 : **21,6 %** 2021 : **20,3 %** 2020 : **22 %**

Projet d'autoconsommation collective à Planoise



Groupe scolaire Île de France.

Pour produire une électricité qui serait auto-consommée par une partie des habitant·e·s du quartier de Planoise, la Ville, Grand Besançon Métropole et les bailleurs sociaux locaux souhaitent installer sur leur foncier des panneaux photovoltaïques dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective (ACC). Ce projet s'inscrit dans la démarche de transformation d'une partie du quartier de Planoise en éco-quartier.

Un projet d'autoconsommation collective réunit un ou plusieurs producteur(s) et un ou plusieurs consommateur(s) installés sur des sites distants d'au plus 2 kilomètres entre eux, afin d'avoir un prix d'électricité modéré et stable pour le futur.

Cette année, des études ont été menées pour identifier les sites pouvant participer à la démarche. Chaque bailleur a proposé un à trois bâtiments. La Ville pour sa part a choisi les groupes

scolaires Ile de France et Fourier. Et concernant GBM, trois parkings du secteur pourront être concernés. L'installation serait d'une puissance de 2,6 MWC (mégawatt crête) et pourrait alimenter en électricité près de 900 foyers de ce quartier. Ceci permettrait une baisse de la facture de l'ordre de 10 %.

Direction Maîtrise de l'énergie

4,2 M€ HT : coût estimé du projet dont 1,3 M€ HT apportés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Mise en place d'une chaufferie bois au Groupe scolaire Fertet



239 k€ : coût de l'opération, en partie subventionnée par la Région Bourgogne - Franche-Comté

Le groupe scolaire Henri Fertet est composé de 4 bâtiments et accueille 150 élèves de classes primaires et maternelles.

Jusqu'en 2022, son chauffage était assuré par deux chaudières à gaz. En avril 2022, dans un contexte où le prix du gaz a fortement augmenté, la Ville de Besançon a souhaité

moderniser cette installation en la remplaçant par deux chaudières à granulés. Le bâtiment étant classé monument historique, des dispositions complémentaires ont dû être prises pour la rénovation du conduit de fumée et le maintien de la porte cochère en bois. Cette nouvelle chaufferie permet à ce site d'être à 100 % en énergie renouvelable (EnR) pour sa consommation de chauffage, ainsi qu'une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui passent de 29 tonnes équivalent (teq) CO₂ par an à moins de 4 teq CO₂, soit l'équivalent des émissions d'une voiture moyenne par an.

Direction Maîtrise de l'énergie

> PERSPECTIVES Poursuite du développement des énergies renouvelables sur le patrimoine municipal avec la prévision d'installation de nouvelles chaufferies bois à l'école des Montboucons et à la salle des manèges de Bregille, ou encore de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments. Relance, à nouveau, des études de faisabilité en hydroélectricité (3 sur 4 barrages concernés), en particulier sur le moulin Saint-Paul.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.3 Mobiliser les habitant·e·s dans la réduction de leur consommation énergétique

La consommation énergétique touche à différents aspects du développement durable tant elle englobe les déterminants sociaux et économiques. En veillant à ne pas stigmatiser individuellement les ménages, la maîtrise de l'énergie est un levier que la Ville actionne, que ce soit dans le but de réduire son impact environnemental ou de lutter contre la précarité énergétique chez les Bisontin·e·s.



> INDICATEURS

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé :
 2022 : **182** 2021 : **205** 2020 : **225** 2019 : **260**

Un nouvel élan pour le programme de lutte contre la précarité énergétique

Fléau national à la base de différentes formes de précarités et d'exclusions, la précarité énergétique pose tout d'abord la question du repérage des ménages confrontés à cette situation. L'année 2022 a été marquée par le renouvellement du dispositif SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), porté à l'échelle nationale par le CLER (Réseau pour la transition énergétique), dont l'objectif est de massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Ce renouvellement confirme l'investissement de longue date de la Ville de Besançon dans la lutte contre la précarité énergétique, avec en outre un rayon d'action étendu aux territoires de Grand Besançon Métropole et de la Communauté de Communes du Doubs Baumoisi, grâce à un partenariat opérationnel entre collectivités.



en 2022 a pu être orientée vers les services sociaux (CAF, CCAS, Département), une demande de chèque énergie, des associations d'aide au logement pour bénéficier de financement pour des travaux d'économies d'énergie ou encore les services de médiation propriétaires/locataires.

Direction Maîtrise de l'énergie

Dans le cadre de ses missions, l'équipe du SLIME, en collaboration avec le CCAS, a également été présente lors de plusieurs distributions alimentaires durant l'été 2022 : 93 ménages en situation de précarité énergétique ont ainsi pu être repérés et faire appel au dispositif. La quasi totalité des ménages accompagnés

107 ménages bénéficiaires du SLIME dont 90 Bisontins et Bisontines, 14 Grand Bisontin·e·s et 3 habitant·e·s de la Communauté de Communes Doubs Baumoisi



Prêts gratuits de la mallette énergie

Cet outil de sensibilisation vise à permettre aux habitant·e·s et aux professionnel·le·s de réaliser des économies d'électricité, de chauffage et d'eau chaude dans leur logement ou leur lieu de travail. Le public en

parcours de rénovation énergétique est particulièrement intéressé par les appareils de mesures de la mallette. Ce service de prêt gratuit est une action initiée par la Ville de Besançon qui bénéficie à l'ensemble du territoire de GBM grâce à une convention entre les deux collectivités. Malgré la crise sanitaire, la population a pu bénéficier d'une continuité de service minimum (format de prêt réduit pour

respecter les règles de distanciation en vigueur), avec l'appui du prestataire AJENA. Le public a pu disposer, grâce à un·e technicien·ne énergie, d'une formation simple et rapide à l'usage de la mallette et d'une analyse des données, pour être ensuite orienté vers les services de conseils en rénovation énergétique de la Maison de l'Habitat du Doubs.

Direction Maîtrise de l'énergie

75 prêts dont 43 sur le territoire de la Ville contre le double habituellement

> PERSPECTIVES Accompagnement par le SLIME de 240 ménages et consolidation des partenariats opérationnels et financiers. Mise en place d'un fonds d'aide aux ménages pour réduire leur consommation d'énergie. Nouvelle convention d'action commune pour l'accès du public à la mallette énergie en lien avec les autres partenaires de l'habitat sur le territoire.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.4 Favoriser l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales

Le changement climatique et ses effets ont un retentissement à grande échelle. La Ville de Besançon s'engage non seulement dans des mesures d'adaptation, mais également dans l'intégration des réflexions de réduction de l'impact environnemental dans ses politiques. Trouver des solutions pour des bâtiments municipaux qui allient confort et faible impact fait partie de ces réflexions.



> INDICATEURS

Consommation d'énergie finale du territoire de la ville :
 2022 : valeur non disponible
 2020 : **2 111 930 MWh**
 2018 : **2 642 824 MWh** soit -5,5 % en 10 ans

Poursuite du Plan Écoles et Crèches



livraisons de locaux rénovés énergétiquement ont eu lieu, au cours de l'année 2022, dans les écoles mater-

nelles Bouloche, Kennedy et Kergomard. Des programmes ont également été finalisés et ont permis de débiter la phase de désignation des équipes de maîtrise d'œuvre pour les écoles élémentaires Jean Macé et Paul Bert, les crèches Battant et Orchamps, l'école maternelle La Butte et le groupe scolaire Vieilles Perrières. L'isolation thermique par l'extérieur en laine de bois, l'isolation des combles et des vides sanitaires en ouate de cellulose ou en laine de bois, l'utilisation de matériaux en bois ou en bois/aluminium pour le bardage et la menuiserie extérieure, la mise en place de luminaire de type LEDS, la ventilation des locaux par Centrale de Traitement d'Air (CTA) double-flux, ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sont autant de caractéristiques des rénovations énergétiques entreprises en 2022. En outre, l'école maternelle Kergomard est désormais dotée d'une toiture végétalisée.

Le dérèglement climatique s'accélère et ses impacts seront importants en France dans les prochaines années. Les vagues de chaleur, notamment, devraient être plus fréquentes et plus intenses. Elles devraient également être plus précoces dans la saison. Elles vont ainsi impacter beaucoup plus fortement le fonctionnement des établissements scolaires et des crèches, dont le bâti n'a pas été conçu pour faire face à de telles situations. La problématique du confort d'été dans ces établissements devient donc un enjeu plus prégnant. La Ville de Besançon a décidé dans ce cadre d'engager un grand plan de rénovation de ses écoles et de ses crèches. 60 millions d'euros sont ainsi consacrés sur une durée de 6 ans à leurs réhabilitation et rénovation énergétique. Outre des travaux spécifiques réduisant la consommation d'énergie des bâtiments, ce programme intègre d'autres composantes du développement durable tels que le principe de sobriété, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, la valorisation des matériaux existants ou encore le développement du dialogue citoyen. Dans la continuité des travaux entrepris en 2021, de nouvelles

livraisons de locaux rénovés énergétiquement ont eu lieu, au cours de l'année 2022, dans les écoles mater-

Département Architecture et Bâtiments

Livraisons 2022 : écoles maternelles Kergomard, Bouloche et Kennedy

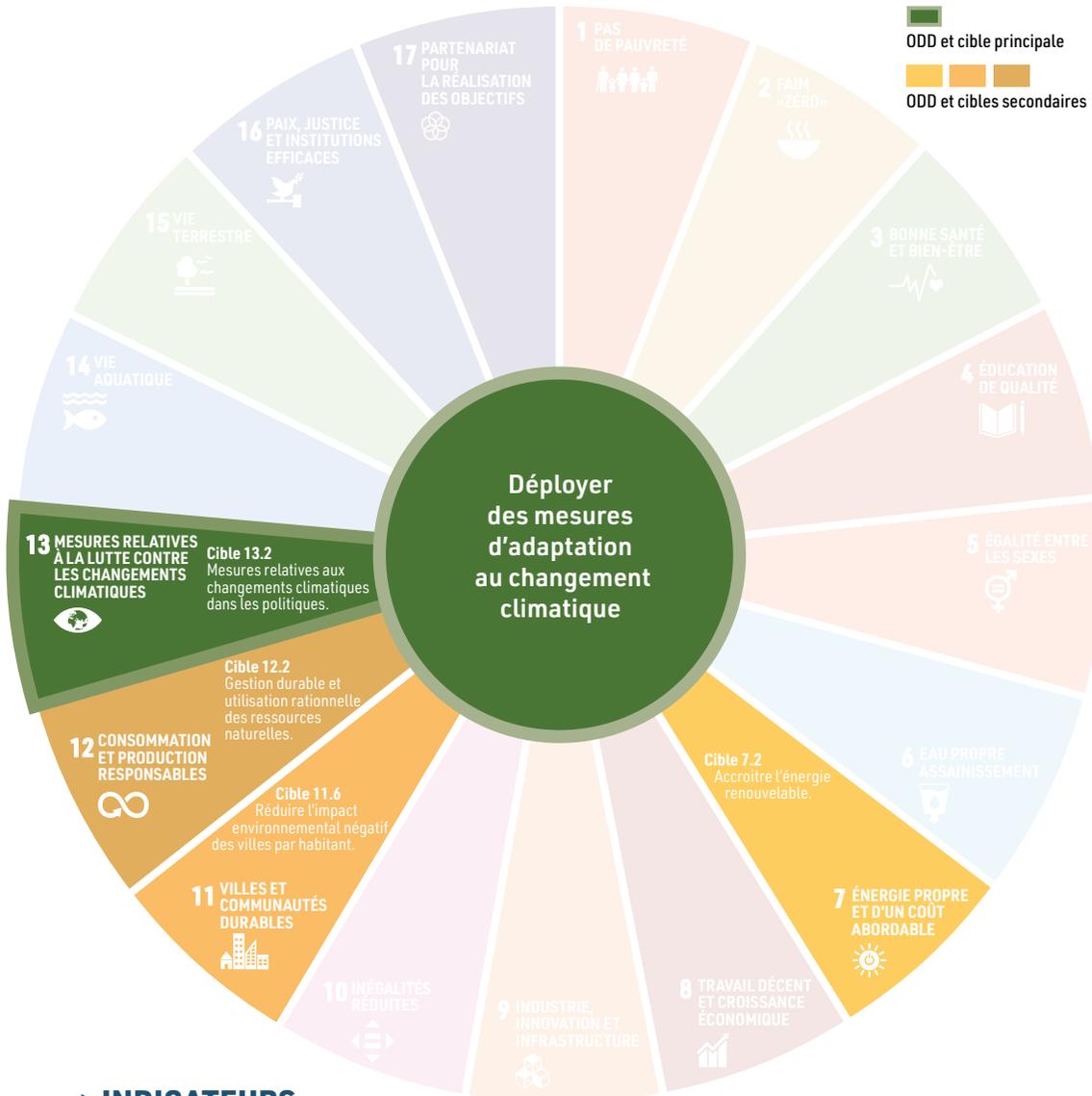
> PERSPECTIVES Finalisation d'une stratégie de résilience et d'un outil d'aide à la décision pour accompagner le changement de pratiques, intégrer la transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques municipales.

Finalisation des travaux menés au groupe scolaire Jules Ferry pour une livraison prévisionnelle en septembre 2023. Suite aux études débutées en 2022, démarrage des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte et de réhabilitation lourde de la crèche Saint-Ferjeux en 2023. Poursuite d'autres études telle celle du groupe scolaire Jean Boichard.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

L'adaptation au dérèglement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes de ce dérèglement climatique et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est également important de nous préparer et de nous adapter à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement des sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique des bâtiments sont autant de leviers que la collectivité actionne pour la rendre plus résiliente.



> INDICATEURS

Superficie de la ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain (supérieur ou égal à 37°C) : 2019 : 7,64 km² (dernière donnée connue)

Adaptation au changement climatique et indicateur d'impact environnemental

À travers la stratégie d'adaptation des cours d'écoles au changement climatique élaborée depuis 2019, la direction Biodiversité et Espaces Verts (DBEV) a peu à peu décliné le savoir-faire acquis pour nourrir l'ensemble de ses actions. Élaborées et testées en 2021, des solutions de sols perméables vivants ont été mises en place dans des cours d'écoles ou dans des espaces publics, afin de créer des espaces végétalisés dans des lieux qui en étaient dépourvus. Cette renaturation ne prétend pas recréer les conditions du milieu naturel, mais propose de s'inspirer de son fonctionnement pour rendre ces espaces compatibles avec des usages imposant une forte pression sur l'environnement, comme par exemple le piétinement par les enfants dans une cour d'école. Afin d'évaluer les actions menées, un indicateur d'impact environnemental et de répartition modal a été élaboré. Ainsi la désimpermeabilisation des sols, la déconnexion du réseau, l'infiltration des eaux pluviales, la prise en compte de l'albédo, les surfaces végétalisées, le nombre d'arbres sont autant de données chiffrées tangibles qui permettent d'évaluer l'impact des projets à partir de leur état des lieux en s'affranchissant de la subjectivité de l'appréciation. Le



La cour d'école Pierre et Marie Curie après les travaux d'adaptation et de renaturation.

résultat final est dès lors interprété au regard de l'ambition et des contraintes qui pèsent sur le site.

La déclinaison de cette stratégie d'adaptation au changement climatique couplée à l'indicateur d'impact environnemental permet ainsi de présenter un bilan chiffré factuel des opérations réalisées, mais également de fournir des données tangibles et vérifiables sur la portée des actions menées et de mise en œuvre de la stratégie.

Direction Biodiversité et Espaces Verts

Développement de la géothermie pour trois bâtiments publics du secteur Granvelle

En novembre 2022, un forage a été réalisé place Granvelle pour vérifier si le potentiel géothermique de la nappe phréatique permettrait d'assurer une partie des besoins en chaleur et en rafraîchissement des trois bâtiments publics du secteur : le théâtre Ledoux, le Musée du Temps et le Kursaal. En effet, la géothermie est une énergie qui a ses limites : il ne faut pas dépasser

un seuil critique de débit de pompage, sans quoi cela destabiliserait le fonctionnement de la nappe phréatique.

Avec ce forage d'une profondeur de 17 mètres, des essais de pompage ont ainsi été effectués durant une dizaine de jours pour analyser le débit de la nappe phréatique, sa température et ses qualités physico-chimiques. Les résultats affichent notamment une température de l'eau de 13,8°C et un débit de 45m³/h : des mesures tout à fait convenables pour assurer une partie des besoins énergétiques de ces trois bâtiments.

Direction Maîtrise de l'énergie

> PERSPECTIVES Recrutement en 2023 d'un maître d'œuvre pour le projet de géothermie de Granvelle et la réalisation d'analyses plus précises, avec une prévision de travaux en 2024. Végétalisation de l'esplanade Jean Charbonnier.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.6 Réduire l'utilisation de la voiture individuelle

Les habitudes de déplacement au sein du territoire impactent directement les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore la dégradation des milieux naturels, ce qui en font des enjeux environnementaux importants. Promouvoir des solutions de mobilité réduisant ces conséquences négatives est donc une priorité pour la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.



> INDICATEURS

Voyages par an en bus et tram à Besançon :
2022 : **19 135 000** 2021 : **15 702 383** 2020 : **14 963 681** 2019 : **21 109 776**

Des mesures facilitant l'accès aux transports en commun

En 2022, de nouveaux services ont été proposés sur le réseau GINKO. Ainsi, l'Open Payment, généralisé sur l'ensemble du réseau urbain dès le 31 janvier, rend possible la validation de son titre de transport sur sa carte bancaire sans support supplémentaire. En outre, l'expérimentation de l'application digitale EZYMOB permet aux personnes atteintes de déficiences visuelles de mieux se repérer dans les transports publics. En termes d'investissements, deux bus de moyenne capacité et 100 % électriques ont été acquis pour équiper la ligne 10 et la ligne Citadelle en 2022. Des bus articulés, des minibus et des centaines de vélos ont également été acquis, permettant de répondre à la demande en



termes de modes de transports doux. Enfin, pour le confort des voyageuses et des voyageurs, des bornes d'information pour les voyageurs (BIV) ont été installées sur le réseau urbain.

Département des Mobilités



Accompagner l'utilisation d'autres solutions de mobilité : les Ateliers Vélos de la Maison de quartier Grette-Butte

Des stages d'une semaine et des ateliers en demi-journée autour du vélo se sont déroulés tout au long de l'année, et plus particulièrement pendant les vacances scolaires et les samedis. Au programme : sensibilisation aux dangers de la circulation, aux distances de freinage, à l'importance de l'éclairage et d'être bien vu, à la réparation de son vélo et aux réglages de ses freins. Ces actions ont été réalisées grâce aux différents partenariats, comme ceux développés avec le magasin Pignon sur Rue, l'association Vélocampus et la direction des Sports de la Ville via le prêt d'une dizaine de vélos.

Département des Mobilités

6 demi-journées d'ateliers de réparation et de réglages
2 stages de sensibilisation aux dangers de la circulation, soit 12 demi-journées
2 demi-journées d'ateliers autour de la sécurité en vélo
Une cinquantaine de participant-e-s en cumulé

> PERSPECTIVES Procédure de groupement de commande avec les villes de Toulouse et Brest dans le cadre d'achats de nouvelles rames de tramway. Réduction du temps d'attente entre les tramways.
Réalizations de 4 aménagements cyclables, dont le 2^e tronçon de la rue de Trépillot et de la rue Ampère (itinéraire Est - Ouest bisontin) et la jonction entre Chamars et la Place Saint Jacques (itinéraires arrivant à Chamars).

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.7 Développer les modes de déplacement doux (marche à pied et vélo)

Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitant-e-s à opter pour des modes de déplacements plus vertueux. C'est dans ce sens que la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole poursuivent leurs efforts d'amélioration des réseaux de modes de déplacements doux et à l'empreinte carbone nulle ou réduite.



> INDICATEURS

Nombre de km de pistes cyclables et voies mode doux réalisés :
 2022 : **0,5 km** : pistes cyclables / **2 km** : voies modes doux
 2021 : **3,390 km** : pistes cyclables / **1,740 km** : voies modes doux
 2020 : **0,550 km** : pistes cyclables / **1,930 km** : voies modes doux

• Part des déplacements domicile-travail en mode doux (suivant l'enquête ménage déplacement de 2018) : **12 %**



Aménagement de pistes cyclables et de voies modes doux

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable, plusieurs kilomètres de voies modes doux ont été réalisés en 2022 sur les itinéraires suivants :

- Chemin du Rond Buisson à Chalezeule -Thise - Besançon, soit 1 km de voie mode doux,
- Rues Weiss et Trépillot soit 1 km de voie mode doux,
- Rue de l'Épitaphe soit 0,5 km de bandes cyclables.

Les cyclistes peuvent désormais se rendre de la gare Viotte au campus universitaire via les rues Midol, Weiss et Trépillot en empruntant des pistes cyclables. Ces différents aménagements permettent la pratique de la marche à pied et du vélo de manière plus sécurisée et s'inscrivent dans le développement des aménagements réalisés ces dernières années afin de multiplier les itinéraires au sein de Besançon et en direction des communes voisines.

Département des Mobilités

Développement de l'offre écotourisme

Depuis 2022, un grand tour de Besançon à VTT, à savoir une boucle de près de 200 kilomètres traversant près de 50 communes au départ et autour de Besançon, a vu le jour. L'objectif est de proposer un produit d'itinérance touristique visant à attirer des pratiquantes et des pratiquants de VTT, VTT-AE (à Assistance Électrique) et Gravel. Il peut se réaliser entre un et quatre jours et permet de découvrir des paysages variés allant de la vallée du Doubs à celles de l'Ognon et de la Loue. Par ailleurs, la plateforme numérique *visiter.besançon.fr* a été complétée par de nouveaux parcours : un parcours biodiversité, deux parcours historiques élaborés avec la direction Patrimoine Historique et le Musée du Temps, ainsi que trois parcours fléchés au sol sur les secteurs Battant, La Boucle et le long des rives et remparts de la ville.

Service Tourisme



> PERSPECTIVES Poursuite de ce type de réalisations, notamment dans les secteurs d'École Valentin et dans les rues Trépillot et Ampère. Travaux de sécurisation aux abords des écoles. Limitation de circulation à 30km/h dans le quart nord-est de la ville.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics

La garantie d'une qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics est un enjeu sanitaire important, d'autant plus depuis la pandémie de Covid-19. La Ville de Besançon porte une attention particulière à cette problématique et continue depuis 2020 sa démarche de suivi et d'amélioration de la qualité de l'air dans ses établissements.



> INDICATEURS

Part de matériaux biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments municipaux réalisés par la régie Bâtiments :
 2022 : sur 250 chantiers livrés, 26 équipés en matériaux biosourcés
 2021 : sur 246 chantiers livrés, 20 équipés en matériaux biosourcés



Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

Initiée en 2018, cette action est inscrite au Contrat Local de Santé. Elle consiste en une sensibilisation/formation des enfants et des équipes d'animation des accueils de loisirs municipaux aux enjeux de la qualité de l'air intérieur. Comme les années précédentes, des fiches techniques à l'attention des futurs animateurs et des fiches pédagogiques à l'attention des enfants à partir du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), regroupées sous forme d'un guide, ont été conçues. Ces fiches sont élaborées par Atmo Bourgogne - Franche-Comté, en lien avec la direction Hygiène Santé. L'outil a été testé, dans un premier temps, dans 9 accueils de loisirs avant d'être proposé plus largement à l'ensemble des structures d'accueil extrascolaire de la ville. Les thèmes abordés au cours d'une même séance sont la notion de l'air, la pollution de l'air intérieur, la ventilation et l'aération. Par ailleurs, le déploiement des capteurs de CO₂ dans les écoles s'est poursuivi.

Direction Vie des quartiers/ Direction Hygiène et Santé

Mise en œuvre du nettoyage naturel dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

La Ville de Besançon, engagée dans une démarche alliant santé publique et écologie, a mis en place le nettoyage naturel dans ses EAJE. Elle a ainsi supprimé l'utilisation des nettoyants ménagers, des virucides - sauf en cas d'épidémies - et des lessives désinfectantes pour l'entretien des espaces, du matériel et du linge. Elle utilise désormais des nettoyeurs vapeur, le vinaigre blanc, le bicarbonate et la lessive non désinfectante sans parfum, associés aux gazes sèches et aux bandeaux humides en microfibre pour l'entretien des espaces, du matériel et du linge. Cette mesure est donc bénéfique en premier lieu pour les enfants accueillis, mais également pour les agents d'entretien et toutes personnes potentiellement exposées aux pollutions inhérentes aux produits ménagers

toxiques, tout en participant à la préservation des écosystèmes.

Direction Petite Enfance

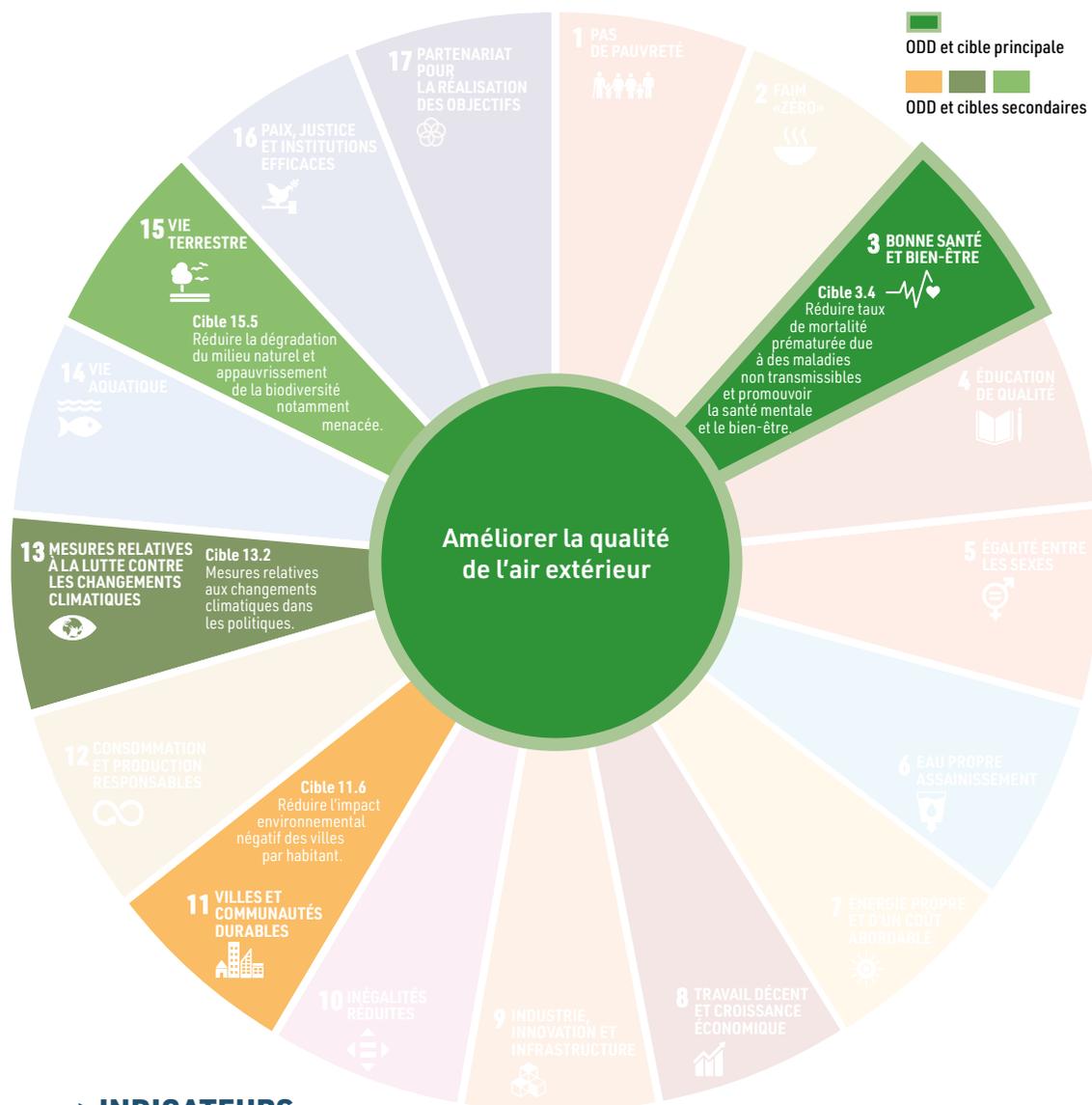


> PERSPECTIVES Poursuite de l'action de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et intégration dans les parcours éco-citoyens pour la transition proposés dans les écoles de la Ville.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur

La qualité de l'air extérieur est un objectif central dans de nombreux enjeux inhérents au développement durable. Une question de santé publique mais également de conservation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité. Pour toutes ces raisons, la Ville, en collaboration avec l'association Atmo Bourgogne - Franche-Comté (BFC), se doit de mesurer, de réfléchir et d'agir pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons chaque jour.



> INDICATEURS

Indice de la qualité de l'air (IQA) en nombre de jours :
 2021 : **Bonne : 3 / Moyenne : 263**
 2022 : **Bonne : 7 / Moyenne : 212**
Dégradée : 100 / Mauvaise : 46
Très mauvaise : 0 / Extrêmement mauvaise : 0
 2021 : **Dégradée : 65 / Mauvaise : 10**
Très mauvaise : 0 / Extrêmement mauvaise : 0



7 alertes Pollen
 dont 6 semaines consécutives du 16 mai au 3 juillet

Surveillance de la qualité de l'air sur la Ville de Besançon

Cette surveillance est assurée par une combinaison de différents outils :

- les stations de mesure fixes et automatisées à Besançon Prévoyance, Montfaucon et Besançon Mégevand ;
- la plateforme interrégionale qui assure le suivi de pics de pollution ;
- la plateforme de modélisation quotidienne, à l'échelle de la rue, qui alimente notamment l'interface de programmation Air to Go ;
- la modélisation à une fine échelle de 10 mètres, qui permet d'évaluer les niveaux d'exposition annuels, et d'alimenter les besoins pour mettre en oeuvre un urbanisme opérationnel favorable à la santé.

D'une manière générale, ces outils permettent de déterminer un Indice de Qualité de l'Air (IQA) quotidien, édité chaque jour de façon prévisionnelle pour le jour même et le lendemain à l'échelle de la commune. Ils évaluent l'exposi-

tion des Bisontin.e.s au regard des valeurs réglementaires.

En complément, Atmo Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a engagé en 2022 une évaluation des niveaux de pesticides et d'ammoniac. Au-delà de la surveillance des polluants de l'air, elle assure également le suivi des pollens au niveau d'un capteur situé sur le toit du Conseil départemental du Doubs, avenue de la Gare d'Eau. Ce capteur permet l'observation des pollens présents, de façon à prévenir les personnes sensibles en cas de risque allergo-pollinique. Les données collectées sont diffusées de façon hebdomadaire, dans un bulletin dédié, rédigé en partenariat avec le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) et les allergologues de RAFT (Réseau d'Allergologues Franc-comtois).

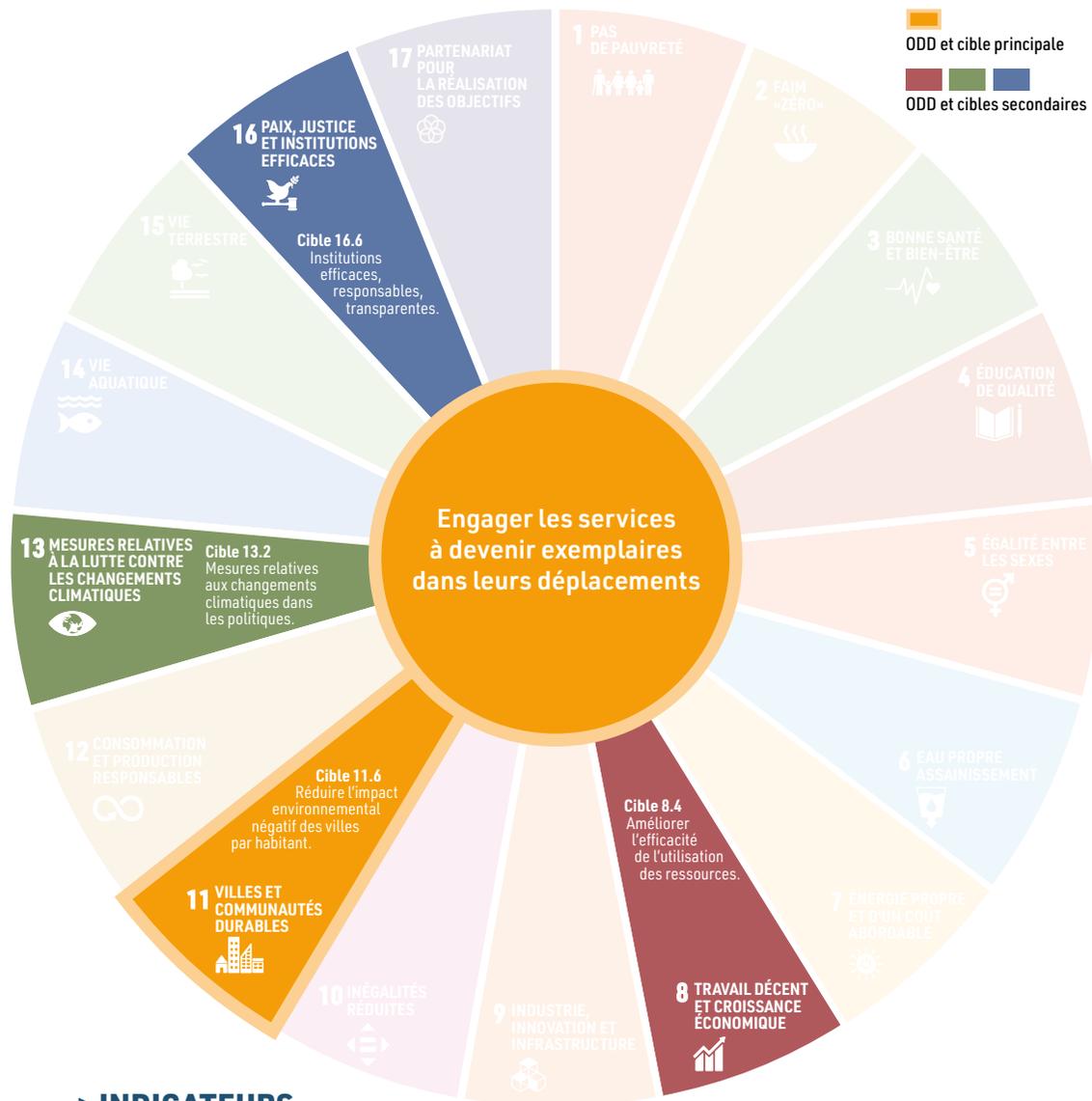
Atmo Bourgogne - Franche-Comté

> PERSPECTIVES Poursuite des mesures et évaluations avec les outils déployés. Information en continu et réponse aux questions des citoyen-ne-s. Finalisation de l'étude d'opportunité d'une Zone à Faible Émission - mobilité (ZFE-m). Information sur les enjeux liés à la Qualité de l'Air, en lien avec les évolutions de la réglementation.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.10 Engager les services à devenir exemplaires dans leurs déplacements

La Ville de Besançon s'assure de faciliter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement, afin d'aider tous les usagers à s'engager dans une démarche plus écologique. Les agents des collectivités du territoire ne sont pas en reste, ils et elles repensent leurs trajets et sont encouragés à l'exemplarité.



> INDICATEURS

Proportion d'agents utilisant le vélo et/ou les transports en commun :
 2022 : **40 %** 2021 : **38,5 %** 2020 : **36 %**

Plan de mobilité des personnels Ville, Grand Besançon et CCAS



461 agent-e-s des 3 entités bénéficiaires du Forfait Mobilités Durables dont 198 pour la Ville
973 agents utilisent quotidiennement un moyen de transport plus respectueux de l'environnement pour **65 400 km effectués**, soit en moyenne **120 T de CO₂**, non émises

Ce plan de mobilité a pour objectif de pérenniser et d'approfondir les incitations existantes, afin de réduire la part du recours à des véhicules thermiques lors des trajets domicile-travail et lors des déplacements professionnels. Depuis 2021, le Forfait Mobilités Durables (FMD) encourage les personnels dans la modification de leurs habitudes de déplacement, en les incitant au recours au vélo et aux transports en commun. Plus de 40 % des personnels des trois entités utilisent un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement (vélo, trottinette, co-voiturage, transport en commun). Ce chiffre augmente depuis 2020 malgré le développement du télétravail. En parallèle, la transformation du parc automobile dédié aux déplacements professionnels se poursuit. Les nouveaux véhicules sont moins émetteurs de dioxyde de carbone CO₂, - post fabrication - et bien souvent dotés de moteurs électriques.

Pôle Ressources humaines

> PERSPECTIVES Mise à disposition gratuite de lampes avant/arrière, bandes et gilets fluorescents pour les agents cyclistes en faisant la demande. Ateliers gratuits de diagnostics et réparations des vélos des agents (9 rdv par an). Animation et mobilisation du groupe Marcheurs-Vélo (une cinquantaine d'agents) pouvant être relais de la démarche globale au sein de leur structure.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels

C'est au travers de la maîtrise de l'extension urbaine mais aussi grâce au PLU que la Ville préserve ses espaces naturels et limite son extension. Minimiser l'impact de l'homme sur les milieux naturels doit passer par une réflexion constante en termes d'aménagement et de planification.



> INDICATEURS

Consommation d'espaces naturels et forestiers - ENAF (observatoire de l'artificialisation CEREMA)
2020-2021 : **6 ha** 2019-2020 : **6 ha** 2018-2019 : **5 ha** 2017-2018 : **10 ha**



Place Leclerc après les premières plantations de mars 2022.

Stratégie de végétalisation durable

La stratégie de végétalisation durable vise à promouvoir la diversité des milieux naturels et les fonctions écosystémiques que chacun d'eux remplit pour tisser un lien entre le milieu naturel et les jardins patrimoniaux. Ainsi, les boisements, les lisières arbustives, les ourlets herbacés, et les prairies fleuries s'interprètent à travers le territoire comme une déclinaison des différentes structures végétales en adaptant les espèces aux lieux.

Dès lors la lisière forestière se décompose en haies bocagères, haies fleuries et massifs dans les parcs et jardins qui déclinent les différentes espèces du plus naturel au plus horticole. De même, les prairies sèches des collines trouvent leurs déclinaisons en prairie de fauche tardives, prairies de fauche en vert, prairies fleuries et espaces tondus pour répondre au mieux aux besoins des usagers et aux exigences liées à l'adaptation au changement climatique et

au renforcement de la biodiversité.

En effet, la déclinaison de ces principes permet aux différentes strates végétales de fonctionner en symbiose et de mieux supporter les variations climatiques extrêmes.

La structuration de ces espaces permet de retisser des liens fonctionnels pour la faune et participe au renforcement de sa biodiversité en proposant des lieux propices au gîte et ressources en nourriture.

Par cette stratégie de végétalisation, la Ville de Besançon a pour ambition de renforcer la résilience de son territoire face au dérèglement climatique. En 2022, la place Leclerc a donc été un exemple de cette stratégie permettant de préserver les espaces verts et naturels tout en retissant le lien entre les habitant·e·s et la biodiversité.

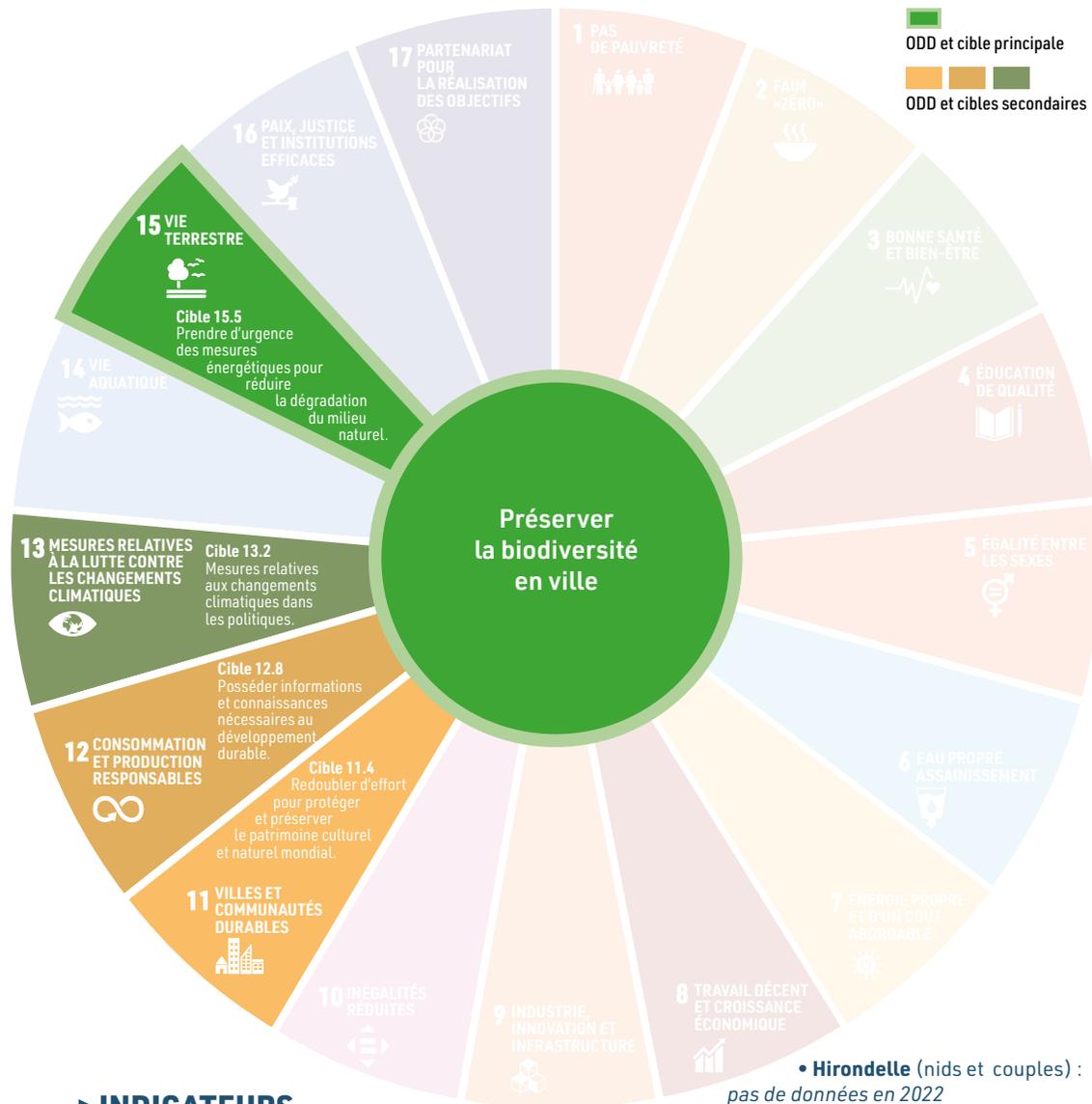
Direction Biodiversité et Espaces verts

> PERSPECTIVES Végétalisation de la place de la Révolution, de l'esplanade Jean Charbonnier et d'autres cours d'écoles.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.2 Préserver la biodiversité en ville

La préservation du patrimoine naturel nécessite que les aménagements et les pratiques de gestion prennent en compte le respect de la faune et de la flore de notre territoire. Pour connaître la richesse de notre biodiversité, la Ville de Besançon procède à un suivi des espèces animales et végétales et à la préservation des milieux naturels.



> INDICATEURS

Évolution de l'effectif et du suivi des espèces indicatrices de la gestion de la Ville (mammifère, oiseau, amphibien, insecte et végétal) :

- **Castor d'Eurasie** (en sites fréquentés) : 2022, 2021 et 2020 : **entre 5 et 6 sites**

- **Hirondelle** (nids et couples) : pas de données en 2022
410 couples, 931 nids (2018)
- **Machaon** (en zones d'observation) : présents sur les 5 collines bisontines
- **Alyte accoucheur** (relevé non exhaustif) : observation d'au moins 2 spécimens
- **Hérisson** : pas de données 2022

Installation d'un passage à grande faune sur le massif de Chailluz



Le passage en construction, mars 2022.

La Ville de Besançon a été partie prenante de la concertation menée autour de la conception de l'ouvrage. Elle interviendra par la suite pour réaliser en partie le suivi de l'efficacité du pont via la convention passée avec la société chargée de l'exploitation du réseau autoroutier.

Situé au nord des Grandes Baraques, ce passage, d'une largeur de 25 m, va permettre à la grande faune de circuler entre le sud et le

Dans le cadre de la restauration des continuités écologiques, un écopont a vu le jour sur l'autoroute A36 reliant Beaune à Montbéliard. En effet, l'A36, qui coupe le massif de Chailluz en deux parties, est une barrière infranchissable pour de nombreuses espèces. Un passage à faune pour ce massif forestier s'avère donc primordial pour préserver la biodiversité impactée par le système autoroutier.

nord du massif et ainsi aux différentes populations de se mélanger. Cet aménagement s'intègre dans une réflexion globale sur la trame verte et bleue à l'échelle de la commune portée par la Ville de Besançon, et dans le travail effectué pour restaurer les liaisons entre les différents îlots de nature.

Direction Biodiversité Espaces Verts

Mesures de protection des chiroptères : fermeture de l'accès à la grotte Saint-Léonard

Le territoire bisontin comporte un réseau de cavités abritant des colonies de chiroptères importantes à l'échelle du département. Sur les 28 espèces recensées dans le Doubs, plus d'une dizaine d'espèces de chauves-souris sont en effet présentes sur la commune.

La préservation de ces espèces protégées passe par le suivi des colonies et la protection de leurs habitats (grottes naturelles, poudrières).

La grotte Saint-Léonard fait partie de ce réseau de sites intéressants pour les chauves-souris et abrite en particulier une très importante colonie de grands rhinolophes avec une trentaine d'individus répertoriés. En vue d'assurer la tranquillité de ces êtres vivants



et dans le cadre de mesures compensatoires à la réhabilitation du parc des Prés de Vaux, la Ville de Besançon a réalisé la fermeture de l'accès à la grotte en y apposant une grille à l'entrée du site. Cette mesure s'inscrit également dans le développement du réseau Natura 2000 sur le territoire de Besançon, avec l'inclusion récente d'autres sites tels que la Citadelle et le massif de Chailluz.

Direction Biodiversité et Espaces verts

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et la prolifération non désirable de certaines espèces

Les espèces envahissantes, qu'elles appartiennent à la faune ou à la flore, sont un risque pour la biodiversité locale et peuvent devenir un problème de santé publique. La Ville s'engage, depuis plusieurs années déjà, dans la lutte contre ces espèces invasives qui menacent l'environnement bisontin. Dans le même temps, elle mène une action pour la condition des animaux en ville.



> INDICATEURS

Surface de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année :
 2022 : 105 m² 2021 : 220 m² 2020 : 400 m²

Régulation des populations de rongeurs

Afin de préserver la santé publique et la salubrité environnementale, la Ville de Besançon intervient dans la régulation des populations de rongeurs en réalisant des investigations sanitaires pour tous les sites colonisés et en édictant des prescriptions pour éviter la sédentarisation de ces nuisibles.

Afin de limiter l'utilisation de produits biocides, le plan de dératisation prévoit, de manière préventive, deux campagnes de dératisation par an dans le réseau d'égouts visitable de Besançon, ainsi que dans d'autres lieux stratégiques comme aux Halles Beaux-Arts ou à la station d'épuration de Port Douvot. À cela s'ajoute des interventions curatives réalisées en cas de signalement de présence de rats dans l'espace



public et dans les bâtiments communaux. Dans les parties communes des habitations, il appartient au gestionnaire de procéder à la dératisation.

Direction Hygiène et Santé

1 017 interventions
de dératisations



Deuxième phase de la campagne de stérilisation des chats errants

lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. En lien avec plusieurs associations de protection animale et

Partout en France, une augmentation du nombre de chats errants est constatée. Ils constituent une population qui ne fait l'objet d'aucune identification/vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire. Ils subissent également des maltraitements, de la part des humains comme de leurs semblables. La stérilisation est donc un outil de

deux cliniques vétérinaires, la Ville de Besançon a mené une deuxième campagne de stérilisation des chats errants. Plusieurs quartiers de Besançon ont été visés, dont les Clairs-Soleils. Plusieurs dizaines de félins en ont bénéficié.

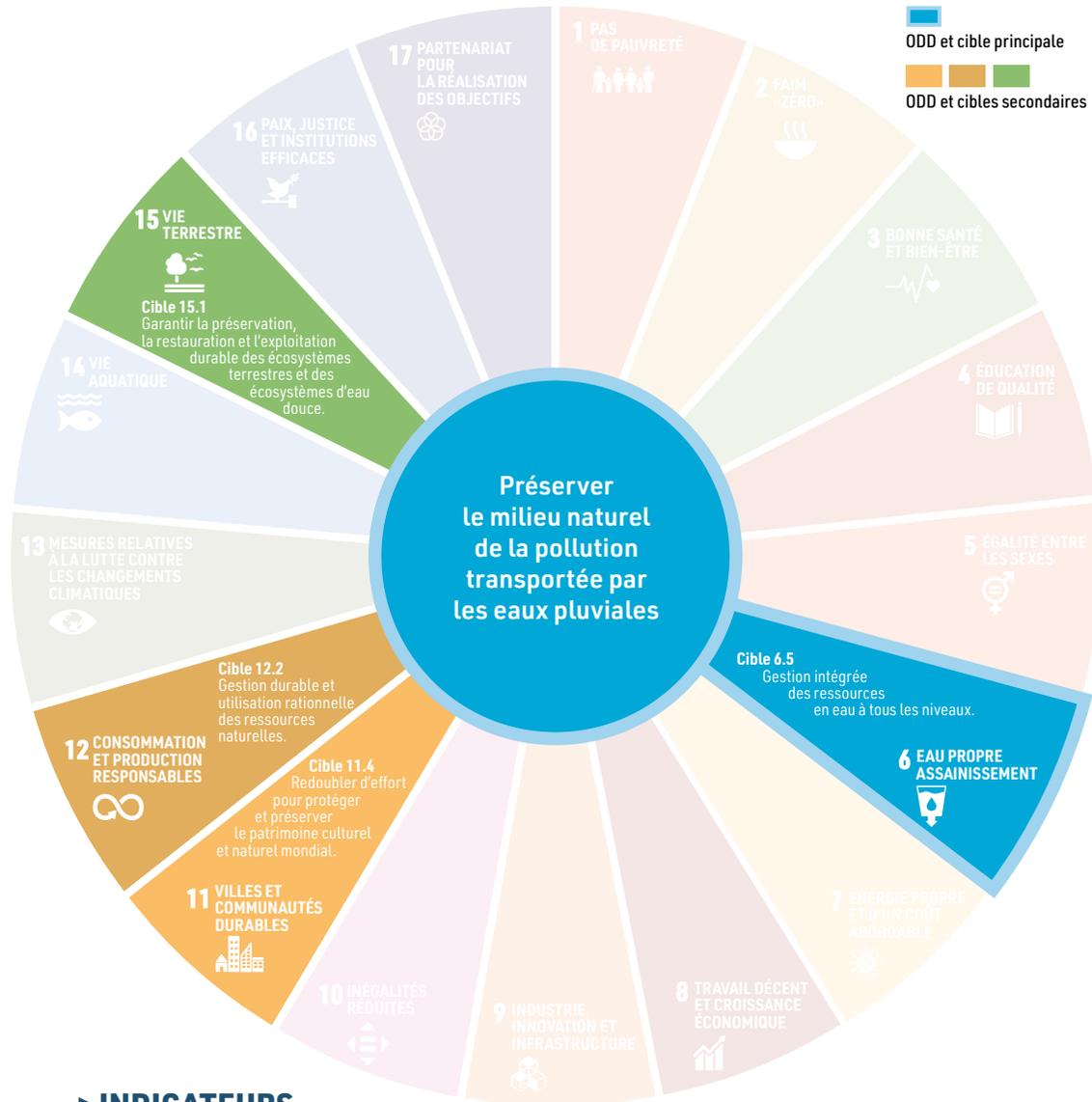
Cabinet

> PERSPECTIVES Diagnostic le plus exhaustif possible de la problématique « Rongeurs » pour dégager des préconisations opérationnelles de prévention et de surveillance. Troisième phase de la campagne de stérilisation des chats errants.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe au sol ou est mélangée aux eaux résiduaires, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont autant de résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent être traitées. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Besançon et Grand Besançon Métropole cherchent à améliorer les équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.



> INDICATEURS

- Taux de charge capté par la station de Port-Douvot 2022 : **94,1 %** 2021 : **87 %** 2020 : **93,7 %**
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) 2022 : **4,9 %** 2021 : **13 %** 2020 : **6,3 %**

Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.



Place de Lattre de Tassigny suite à son réaménagement.

Gestion des eaux pluviales et désimperméabilisation

Indépendamment de tous les usages qui peuvent être faits des eaux pluviales, notamment en termes de récupération, un enjeu majeur consiste à les sortir massivement du système d'assainissement de la ville de Besançon. Un système d'assainissement est constitué de l'ensemble des équipements qui concourent à la collecte des eaux usées (globalement les égouts) et à les transporter jusqu'à la station d'épuration pour traitement avant rejet au milieu naturel. Or, dans les égouts, peuvent se retrouver de trop nombreuses quantités d'eaux pluviales lors des intempéries. Cela a pour conséquence d'empêcher le bon acheminement de toutes les eaux usées jusqu'à leur lieu de traitement, entraînant par là-même la pollution du milieu naturel, c'est-à-dire le Doubs. L'objectif réglementaire est d'atteindre moins de 5 % pour le flux de pollution non traité par temps de pluie. Cet objectif est à suivre en premier lieu

sur une année, mais aussi et surtout en moyenne sur 5 ans pour prendre en compte la variabilité de la météo selon les années. Les différentes actions à conduire pour parvenir à la conformité réglementaire sont les suivantes :

- la réalisation de bassins de stockage (exemple : l'ouvrage construit à la Malcombe commencé en 2022, représentant un volume de 20 000 m³, sera mis en service en 2023) ;
- la déconnexion ou la désimperméabilisation de surfaces collectant des eaux pluviales et les renvoyant jusque-là à l'égout (exemples : désimperméabilisation de cours d'école, telle celle de l'école Pierre Brossolette, ou réaménagement de secteurs de voirie, rues ou places, telle la place de Lattre de Tassigny).

Il est important de noter que les actions de déconnexion ou de désimperméabilisation en infiltrant les eaux pluviales participent à la recharge des nappes phréatiques. À terme, les parcelles privées participeront également de plus en plus à ces actions.

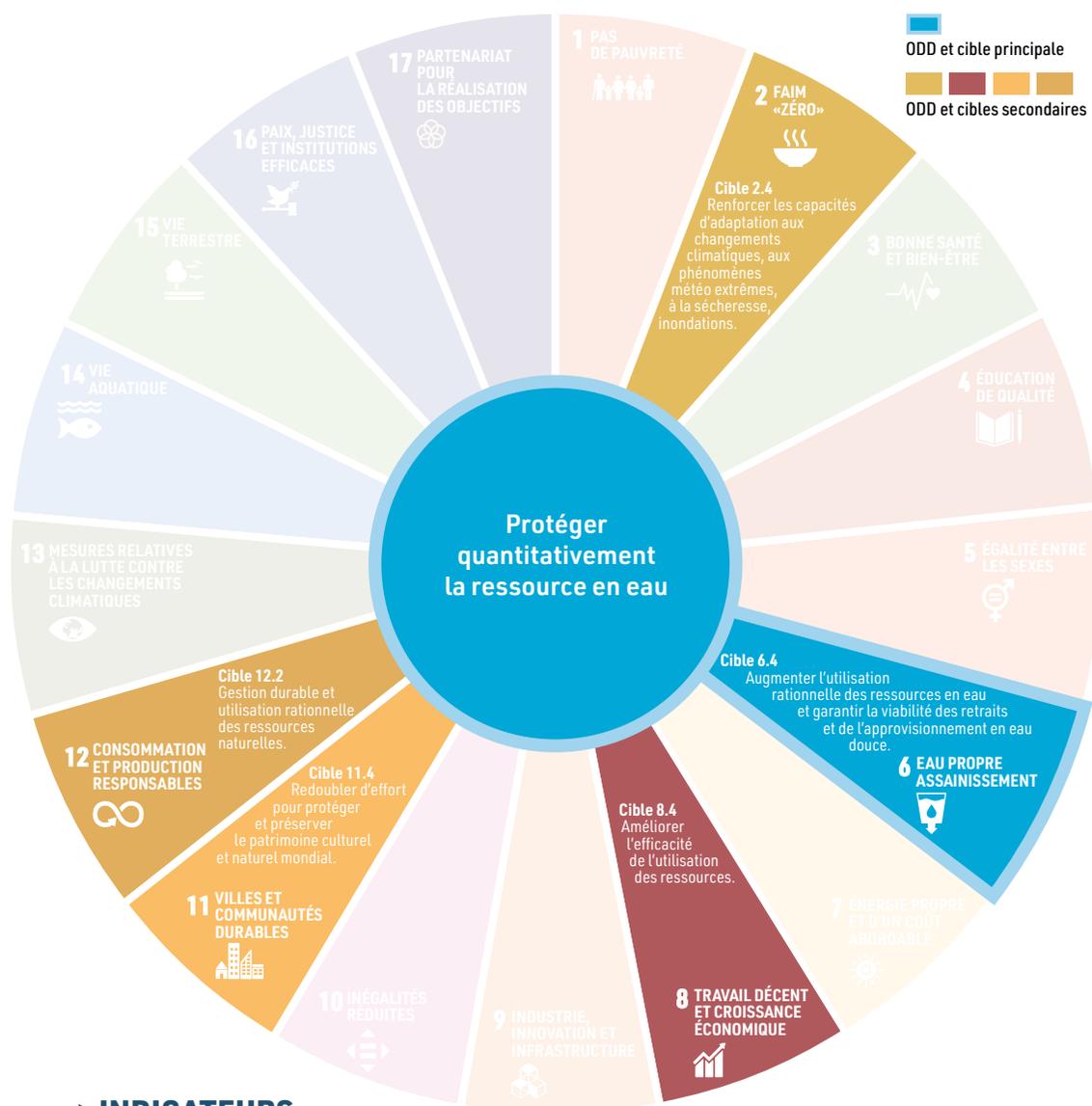
Département Eau et Assainissement

> PERSPECTIVES Élaboration d'un schéma de gestion intégré des eaux pluviales qui permettra de définir les règles de leur gestion et les priorités de travaux pour réduire les risques de pollution par temps de pluie et améliorer la recharge des réserves en eau.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau

Le réchauffement climatique a un impact sans précédent sur la ressource en eau. De plus en plus d'épisodes de sécheresse sont à déplorer. En conséquence, afin d'avoir les moyens de la préserver, Grand Besançon Métropole s'investit dans la recherche scientifique afin de mieux comprendre, connaître et appréhender la ressource en eau sur son territoire.



> INDICATEURS

Consommation journalière totale en eau (services, entreprises, habitants) rapportée au nombre de Grand Bisontins :
 2022 : **181 U/hab/j** 2021 : **143 U/hab/j**
 2020 : **168 U/hab/j** 2019 : **139 U/hab/j**

Réduction de la consommation d'eau potable et protection de sa qualité



Des agents du département Eau et Assainissement encouragent le public à boire la Bisontine et expliquent l'intérêt de préserver l'eau.

L'eau sert en premier lieu à couvrir nos besoins vitaux, notamment celle que nous buvons au quotidien. Ce volume d'eau est incompressible et il y a lieu de favoriser le recours à l'eau du robinet. Cela évite l'utilisation de bouteilles en plastique, qui avant d'être des sources de pollution directes de l'environnement, nécessitent un transport par des moyens coûteux en énergie. C'est pourquoi les Bisontines et les Bisontins bénéficient gratuitement des 3 premiers m³ d'eau du robinet, volume qui couvre les besoins annuels en eau de boisson d'un foyer de cinq personnes.

Pour préserver la qualité de la ressource, des actions de protection sont déployées en vue de réduire au minimum les causes de pollution, et ainsi d'autant les efforts nécessaires pour rendre l'eau potable.

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables ainsi que le réchauffement climatique tend à le démontrer toujours davantage, année après année. Cela signifie que pour tous les usages autres que ceux liés à nos besoins vitaux, il convient d'en modérer la consommation. Diverses actions de communication sont donc réalisées en vue de sensibiliser les usagers et les usagères. En parallèle, la tarification du m³ d'eau est légèrement augmentée au-delà d'un usage dépassant 100 m³ par an. Enfin, l'évolution de l'utilisation de l'eau potable est mesurée par le suivi du volume d'eau consommée par habitant quotidiennement. Des campagnes de recherche de fuites sont également menées.

Département Eau et Assainissement

> PERSPECTIVES Promotion de la consommation de l'eau du robinet la Bisontine en utilisant tous les supports favorables (Journée mondiale de l'eau, Mardis des Rives...). Déploiement progressif des compteurs communicants afin de connaître les consommations bimensuelles.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, celle-ci devient un bien commun précieux que nous nous devons de protéger non seulement quantitativement mais également qualitativement. Les pollutions altèrent la qualité de l'eau et pour lutter contre celles-ci, chaque acteur et chaque actrice doit pouvoir faire sa part et comprendre les enjeux de cette problématique.



> INDICATEURS

Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) :
 2022 : **0,048 ug/l** 2021 et 2020 : **1,114 ug/l** 2019 : **0,106 ug/l**



Anne-Sophie Tranchefeux, direction Hygiène et Santé, explique au public les conséquences des perturbateurs endocriniens.

Besançon, ville sans perturbateurs endocriniens

La Ville de Besançon s'est engagée dans une démarche de territoire sans perturbateurs endocriniens en signant la Charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens en janvier 2020.

La question des perturbateurs endocriniens constitue en effet un enjeu sanitaire et environnemental majeur. Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui perturbent le système hormonal des organismes vivants et ont des effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine – tels des troubles de la croissance et du développement hormonal. Ces substances se trouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante qui polluent par la suite différents milieux et notamment celui de l'eau.

Le plan d'actions, adossé à la Charte, comporte 4 axes :

1. Agir dans les services au bénéfice des usagers ;
2. Agir dans la collectivité au bénéfice des agents ;
3. Susciter les changements sociétaux territoriaux ;
4. Développer les connaissances et la recherche dans le territoire.

En 2022, les principales actions de coordination et de suivi de ce plan d'actions ont été le développement et la mise en œuvre d'un plan de communication dédié pour les agents de la collectivité et pour les habitants.e.s, ainsi que la poursuite des rencontres avec l'ensemble des directions de la Ville.

58 actions menées

Direction Hygiène et Santé

> PERSPECTIVES Plan de formation dédié pluriannuel. Poursuite des actions de communication et inscription de la thématique de l'eau dans diverses manifestations.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets

Si le tri des déchets est une pratique ancrée chez les Bisontines et les Bisontins, il demeure primordial de s'interroger sur la manière de valoriser les déchets organiques afin de diminuer encore le volume de déchets résiduels. Ainsi, les acteurs du territoire s'impliquent chaque année pour favoriser la pratique du compostage et utiliser les déchets verts collectés.



> INDICATEURS

- Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines :
2022 : valeur non disponible
2021 : **23 %**

- Nombre de kilos de matières organiques / habitant dans les OMR :
2022 : valeur non disponible
2021 : **31,1 kg/hab/an**

Au 1^{er} janvier 2024, la réglementation obligera les collectivités à proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Dans cette optique, des expérimentations ont donc été menées depuis octobre 2021 jusqu'à début 2023.

Expérimentations sur le quartier Planoise

La Ville de Besançon a mené deux expérimentations sur neuf adresses du quartier de Planoise : l'externalisation de la collecte des recyclables sur tous ces sites et, pour quatre d'entre eux, la collecte des biodéchets en porte-à-porte. Les adresses étudiées avaient des performances bien inférieures à la moyenne de Grand Besançon Métropole : production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) très élevée, faible taux de recyclage et un taux de déclassement très important. L'externalisation de la collecte des recyclables avait pour but d'optimiser cette collecte tout en limitant les refus de tri et en garantissant une maîtrise des coûts de redevance incitative. Neuf stations de tri ont ainsi été implantées, dont quatre équipées de bacs pour les biodéchets.



Une campagne de communication a été créée spécifiquement pour ce projet : 240 h d'animations ont été administrées et près de 1 400 personnes ont été sensibilisées.

Plus de 8 tonnes de biodéchets ont été col-

lectées sur l'ensemble de la période. Concernant les conteneurs à recyclables, une caractérisation de leur contenu a permis une forte baisse des erreurs de tri. La facturation sur les adresses étudiées est globalement stable (pas de surproduction d'OMR par rapport aux années précédentes).

Direction Gestion des déchets

Test sur le centre-ville périmètre îlot Pasteur



11,5 T de biodéchets récoltés par les expérimentations

Le manque de disponibilité d'espaces publics ne permet pas l'implantation de composteurs ou de conteneurs à biodéchets de façon homogène sur le centre-ville de Besançon (Boucle et Battant). La Ville expérimente donc depuis avril 2022 la collecte des biodéchets en mode doux. Des permanences hebdomadaires de deux heures sont ainsi tenues place Pasteur par Trivial'Compost, prestataire de service missionné : 112 ménages se sont inscrits pour déposer leurs biodéchets. En 9 mois (chiffre de mi-décembre 2022), ce sont plus de 3,5 tonnes de biodéchets qui ont pu être détournées des bacs à OMR.

Direction Gestion des déchets

> PERSPECTIVES Déploiement de points de collecte, de composteurs en remplacement de certains bacs à biodéchets ainsi que du compostage dans les écoles. Établissement d'un plan de déploiement du service de collecte des biodéchets en Points d'Apports Volontaires mobiles au 1^{er} janvier 2024 au centre-ville de Besançon non desservi par un site de compostage de quartier.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.8 Favoriser le tri des déchets

L'engagement pris par la Ville de Besançon de réduire sa production de déchets doit passer par la sensibilisation et la facilitation de la pratique du recyclage pour les Bisontins et les Bisontines. En 2022, des actions et des améliorations ont continué à voir le jour, afin que chacune et chacun puisse contribuer dans de bonnes conditions à ces pratiques écologiques.



> INDICATEURS

Part des déchets recyclés sur le volume total de déchet collecté à Besançon :
 2022 : **34,1%** 2021 : **33,2%** 2020 : **33,9%** 2019 : **34,6%** 2018 : **33,7%**



Fermeture d'un four incinérateur de l'unité de valorisation énergétique

Au fil des années, le SYBERT, en coopération avec ses adhérents et la Ville de Besançon, a choisi de mettre en œuvre une politique de réduction de la production de déchets des habitant-e-s de son territoire. Ainsi, grâce aux actions de prévention, à la sensibilisation au tri des déchets, au déploiement de solutions de compostage individuelles et collectives, mais aussi à l'augmentation des gestes de tri en déchetterie, à la mise en place de la redevance incitative et à l'entrée en vigueur des extensions des consignes de tri dès 2016, le tonnage des ordures ménagères ré-

siduelles a progressivement baissé. Il est ainsi passé de 53 054 tonnes en 2004 à 30 389 en 2022. En parallèle de cette politique de réduction de la production de déchets, des travaux de modernisation ont été menés régulièrement sur l'unité de valorisation énergétique. Les performances issues de la conjugaison de ces différentes actions ont ainsi conduit à la fermeture du plus ancien des deux fours de l'unité de valorisation énergétique.

Le Sybert

Les ateliers 13 Éco dans les quartiers

23 ateliers organisés au Logis 13 Éco à Planoise et 35 autres répartis dans les quartiers de Clairs-Soleils, Palente, Battant, Grette-Butte, Saint Ferjeux, Montrapon et Fontaine Écu se sont tenus en 2022.

Afin de mieux répondre aux besoins des habitant-e-s et les accompagner dans leur démarche de transition écologique, la mission Développement durable travaille avec les animateurs et animatrices des maisons de quartier municipales et associatives ainsi qu'avec les prestataires, associations et partenaires des différentes entités (Ville, GBM, SYBERT) pour une programmation adaptée.

Les participant-e-s peuvent découvrir et réaliser des recettes de cuisine, des produits d'entretien,

de cosmétiques, des astuces pour créer des objets du quotidien à base de matériaux de récupération, des balades à la rencontre de la faune et la flore pour comprendre les enjeux liés à la préservation de l'eau, l'énergie, la biodiversité, pour éviter de surconsommer et ainsi préserver leur environnement.

Mission Développement durable

58 ateliers 13 Éco
1 200 enfants sensibilisés
 au quotidien au geste du tri et compostage dans les restaurants scolaires

> PERSPECTIVES Poursuite de l'amélioration et du développement du tri des déchets recyclables au sein des restaurants scolaires. Poursuite de la politique de réduction de la production de déchets pour continuer à réduire le poids de la poubelle grise.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.9 Inciter à la réduction des déchets

Malgré l'épidémie de Covid-19 qui a conduit à l'utilisation d'un plus grand nombre de produits jetables, la réduction de la quantité de déchets produits demeure un axe fondamental de minimisation de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Plus que jamais, nous devons soutenir nos efforts pour continuer à agir dans ce sens en changeant nos manières de consommer au quotidien.



> INDICATEURS

Évolution de la production annuelle de déchets en kilogramme par habitant :
 2022 : **369** 2021 : **399** 2020 : **377** 2018 : **380**

Sensibilisation des plus jeunes à la gestion et à la réduction des déchets



En 2022, la mission Développement durable, via son pôle prévention, a mis en place ou relancé six nouveaux sites de compostage dans les écoles. Désormais, ce sont 30 sites producteurs de biodéchets (écoles et crèches) en fonctionnement qui sont accompagnés pour la logistique et la formation/sensibilisation au compostage par la médiatrice « déchets ». 16 animations en direction des enfants et 16 formations à destination des adultes (animateurs et serveurs) ont été réalisées sur le temps périscolaire.

Les services occupant des bâtiments municipaux sont aussi accompagnés pour une meilleure gestion de leurs déchets. En 2022, les agents du CAM (centre administratif municipal) ainsi que du centre Pierre Bayle et du Pôle des Tilleuls ont été sensibilisés et des outils permettant un meilleur tri ont été mis en place.

Mission Développement durable

Les parcours éco-citoyens



Pour l'année scolaire 2022-2023, la mission Développement durable a proposé, en partenariat avec la direction Biodiversité et Espaces verts, le département Eau et Assainissement, le Muséum de la Citadelle, le SYBERT, l'association Plantes Poils Plumes et le Jardin botanique, 11 parcours différents, à destination des élèves des classes élémentaires de Besançon. Ils sont jalonnés de 5 ou 6 étapes parsemées de visites

à l'extérieur de l'école et d'interventions spécialisées dans les classes sur les thématiques de l'eau, des déchets, de la biodiversité, de l'alimentation et de la consommation.

En juin et début septembre 2022, les enseignants ont pu s'inscrire aux parcours suivants : Au cœur de la biodiversité, Coup de soleil pour nos arbres, Or dure pas sûr Or vert c'est clair, Les pollinisateurs urbains, L'eau une ressource vitale qui se raréfie, Les petits reporters du DD 1 et 2, L'art du recyclage, Pas de pitié pour les déchets, Graine de paysans, La biodiversité Quèsaco ?

Trois de ces parcours permettent de sensibiliser les participant.e.s à la réduction de la production des déchets par des actions de prévention et d'incitation à la réduction, au recyclage et à la réutilisation des déchets.

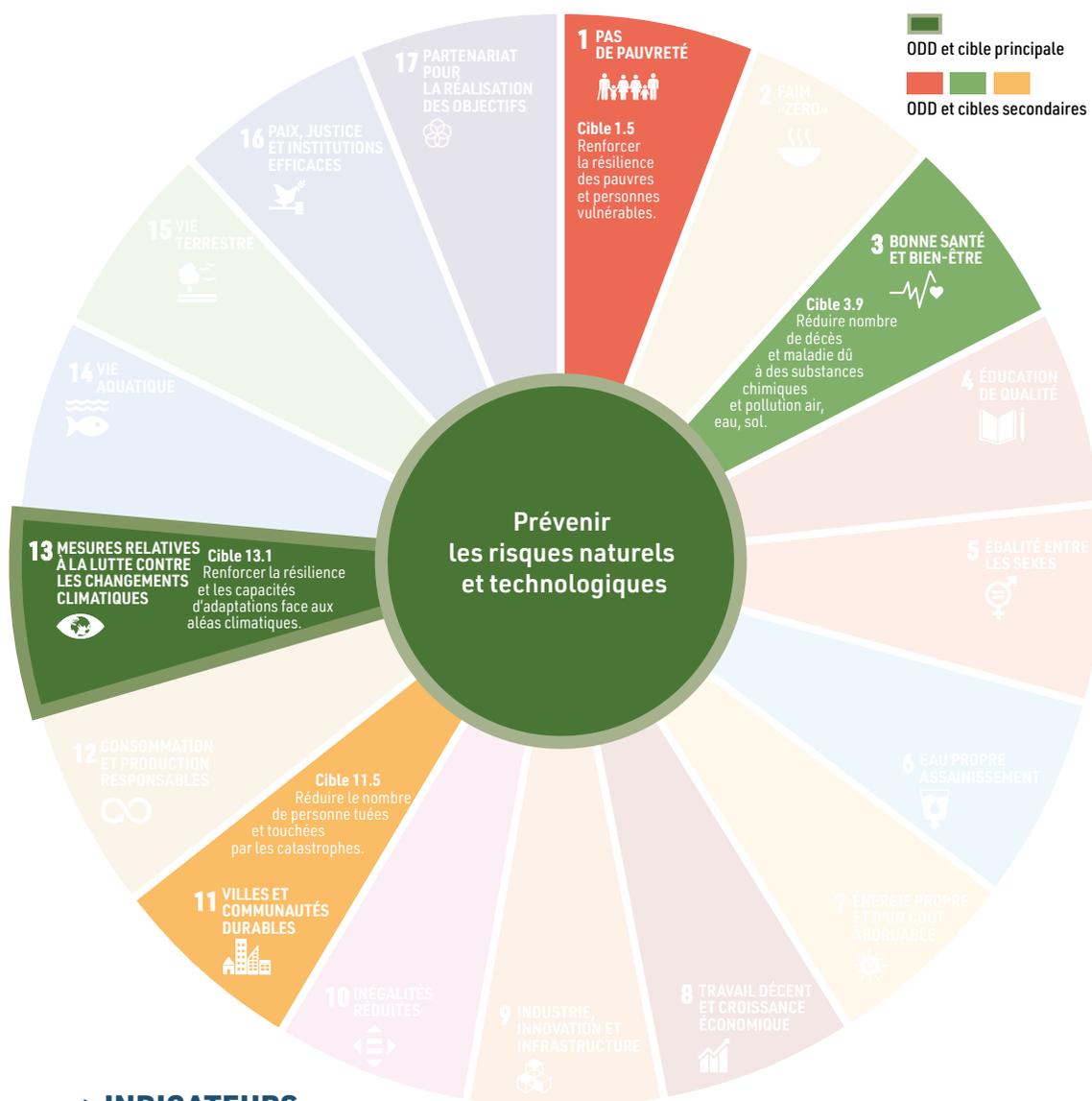
Mission Développement durable

23 classes participent aux parcours éco-citoyens de la saison 2022-2023

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques

Le territoire bisontin peut être exposé à l'intensification des phénomènes dus au dérèglement climatique (canicule, sécheresse, orages...) et à leurs conséquences, ainsi qu'à d'autres risques majeurs. Face à cela, la Ville de Besançon a engagé des actions pour sensibiliser la population et préparer les agents à des cas de situation critique.



> INDICATEURS

Nombre d'agents formés à la gestion de crise :
 2022 : 1 2021 : 1 2020 : 0 (en raison de la crise sanitaire) 2019 : 40



Disponibilité en ligne d'information préventive sur les risques majeurs

Un risque majeur est défini par un événement dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. D'origine naturelle ou humaine, il est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité.

L'information préventive à la population est un des piliers de la prévention et de la gestion des risques. En connaissant les risques auxquels il peut être exposé et les bons comportements à adopter, le citoyen est le premier acteur de sa sécurité et de celle des autres.

C'est pourquoi, dans un objectif de culture collective du risque, le site internet de la Ville comprend et associe différents volets d'information sur les risques majeurs. En complément du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), sont consultables

des données scientifiques et historiques, des actions et mesures préventives, des recommandations et consignes de sécurité sur :

- les risques naturels : inondation, séisme, mouvement de terrain ;
- les risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses, nucléaire ;
- les risques climatiques : neige et verglas, grand froid, canicule, orage et pluie intense, vent violent.

Ces informations sont mises à jour régulièrement, dont notamment celles relatives aux outils de prévention, consignes de sécurité et de comportement, ainsi qu'à l'alerte.

Enfin, une acculturation sur les risques majeurs a été déployée à destination des habitant·e·s par une communication dans le journal municipal, le BVV.

Cette acculturation a également été effectuée au bénéfice des agent·e·s via les supports de communication interne ou encore par l'exercice Plan de sauvegarde des œuvres du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Direction Prévention des risques urbains

> PERSPECTIVES Lancement de l'élaboration d'un Plan de réaction aux aléas climatiques (PRAC) et de la révision du Plan communal de sauvegarde (PCS). Mise en œuvre d'une action de sensibilisation à destination des populations.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

Afin d'ancrer pleinement le développement durable et la transition écologique dans leur politique de gestion des ressources, les services de la Ville de Besançon s'engagent à limiter les exploitations de ressources excessives et susceptibles d'être restitués à la nature sous forme de déchets. C'est pourquoi, les efforts d'optimisation de l'usage des matériaux et la prise en charge de l'intégralité de leur cycle de vie sont les premiers leviers d'actions en faveur du respect de l'environnement.



> INDICATEURS

Nombre de pages imprimées par les copieurs :
2022 : 10 791 269 2021 : 7 197 714 2020 : valeur non disponible 2019 : 10 128 000

Dispositif de réemploi de fournitures

Pour limiter l'exploitation inutile de ressources, la Ville de Besançon a mis en place un dispositif de réemploi de fournitures lors de déconstructions ou de restructurations complètes de bâtiments.



La mise en place de ce réemploi se traduit par :

- Phase 1** : un diagnostic de l'existant avant travaux avec identification des fournitures qui peuvent faire l'objet d'une récupération. Il s'agit principalement d'appareils sanitaires, de cloisonnement de sanitaire en matériaux compacts, de quincailleries diverses (type ferme-porte, poignées de portes, système d'ouverture de fenêtre...);
- Phase 2** : un démontage propre et soigneux des fournitures à récupérer;
- Phase 3** : un nettoyage et un reconditionnement complet de ces mêmes fournitures;
- Phase 4** : une réintroduction dans les stocks du service Approvisionnement et Magasin ou une vente aux particuliers via la plateforme AGORA. Ces pratiques ont toujours existé au sein du service Régie Bâtiment, mais c'est bien la valorisation des actions qui est une nouveauté permettant le suivi rigoureux de ce qui est récupéré et des économies ainsi faites (via un code article dédié).

Ainsi, en 2022 et tout début 2023, les sites suivants ont fait l'objet de cette récupération au titre du réemploi de matériaux :

Micropolis : dans le cadre du démontage du centre de vaccination exceptionnel Micropolis, environ 5 000 ml de câble informatique RJ45 représentant la consommation normale pour une année;

École de la Grette : dans le cadre de la conversion du site pour accueillir le CEMEA, 9 cuvettes de WC, 18 robinets PRESTO, des lavabos collectifs...

École Kergomard : dans le cadre de la rénovation énergétique du site, 400 ml de chevrons, 300 m² de tuiles et 20 ferme-impôtes;

École Bouilloche : dans le cadre de la rénovation énergétique du site, 14 robinets PRESTO, un chauffe-eau, des lavabos collectifs, des séparations d'urinoirs en matériau compacts...

Toilettes publiques de Granvelle : dans le cadre des travaux de réfection des sanitaires, plusieurs cuvettes de WC et urinoirs.



En outre, il est désormais obligatoire lors du passage d'un marché de travaux de missionner systématiquement un bureau d'étude pour la réalisation d'une identification avant travaux de ce qui peut faire l'objet d'une récupération et d'un réemploi.

Direction Architecture et Bâtiments

> PERSPECTIVES Essais de récupération des palettes disponibles au centre technique municipal.
Déploiement du programme de travail dédié à l'élaboration de la stratégie numérique responsable.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Veiller à l'éducation culturelle et artistique pour les plus jeunes est un objectif que la Ville de Besançon s'efforce de remplir au mieux chaque année. Suite à l'épidémie de Covid-19, les acteurs culturels du territoire ont œuvré pour maintenir les activités en innovant dans leurs pratiques et en anticipant les difficultés potentielles.



> INDICATEURS

Nombre de jeunes (-18 ans) touchés par une action d'éducation artistique et culturelle :
 2022 : **46 012 dont 4 490 enfants** des écoles élémentaires et maternelles au titre des Parcours culturels

2021 : **27 741 dont 4 529 enfants** des écoles élémentaires et maternelles au titre des Parcours culturels
 2020 : **9 650 dont 4 426 enfants** des écoles élémentaires

Parcours culturels

Le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) par la Ville de Besançon, l'Éducation nationale et le ministère de la Culture via les Parcours culturels s'appuie sur les nombreux acteurs culturels du territoire bisontin. La volonté de démocratisation culturelle portée par la Ville a conduit à une gratuité des parcours pour les classes, transports compris.



Initié avec les écoles élémentaires publiques, la Ville de Besançon a étendu ce dispositif pour la deuxième année consécutive aux moyennes et grandes sections des onze écoles maternelles publiques du quartier de Planoise, grâce au label Cités éducatives obtenu.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 61 parcours, couvrant les champs du spectacle vivant, de la musique, des arts visuels, du patrimoine et de l'histoire, des sciences, techniques et environnement, et de la thématique société et citoyenneté, ont été déployés : en classe ou à l'extérieur de l'école, leurs différentes étapes permettent aux élèves d'appréhender une discipline artistique par des rencontres avec des œuvres, lieux et professionnels, des ateliers de pratique artistique et l'acquisition de nouvelles connaissances. À noter cette année, le déploiement en introduction de parcours d'un temps de forma-

tion des enseignant·e·s par les acteurs culturels. Les enseignant·e·s et les acteurs culturels ont su composer avec le contexte sanitaire particulier pour favoriser la réalisation des parcours. La Ville a obtenu en 2022 le label 100 % EAC, lancé par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en reconnaissance de la politique menée avec le dispositif « Parcours culturels » et la définition de la stratégie quinquennale culturelle.

Direction Action culturelle

235 classes bénéficiaires, soit 73 % des élèves du primaire (élémentaire et maternelle)

Soutien à l'enseignement musical, aux pratiques artistiques et aux manifestations culturelles

37 associations de musique, danse, cirque, arts plastiques et 60 évènements culturels



soutenus. Organisation ou co-organisation d'évènements réunissant des dizaines de milliers de personnes dans l'espace public

En parallèle de dispositifs à destination des acteurs et structures favorisant les pratiques artistiques et l'enseignement musical, la Ville soutient également les manifestations se déroulant dans l'espace public, notamment celles favorisant la proximité et l'accès à un public large. Ainsi, en 2022, la Ville a accompagné fortement l'installation temporaire de cirques qui ont accueilli petits et grands au gré de formes et spectacles divers (Cie Jehol, Cie Pagnozoo, Supercabaret, Cie L'Enjoliveur,...).

Direction Action culturelle

> PERSPECTIVES Consolidation de l'expérimentation des Parcours culturels maternels sur le quartier de Planoise tant sur les principes, que sur le volet financier pour la dernière année du label Cité éducative ; rééquilibrage de l'offre des Parcours culturels élémentaires entre le 2^e et le 3^e cycle dans un cadre budgétaire constant, avec confirmation de l'étape formation en introduction des Parcours culturels. Refonte des dispositifs de soutien aux manifestations culturelles en 2023.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux

Dans leur volonté de développement et d'amélioration continue, le CCAS et ses partenaires s'engagent auprès des Bisontin-e-s pour une offre élargie de services au public.



> INDICATEURS

Nombre de contacts avec les services du CCAS permettant l'accès aux droits :
2022 : 2 255 2021 : 2 197 2020 : 2 337 2019 : 2 405



Les bons gestes, les bons réflexes : lutte contre la précarité énergétique

sible dans une approche partenariale, mobilisant aux côtés des

agent-e-s du CCAS, des techniciens issus des services de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole ou encore appartenant à des institutions ou associations partenaires. En 2022, la campagne a été dédiée à la lutte contre la précarité énergétique.

CCAS

Chaque année durant la campagne d'été des distributions d'aide alimentaire, le service Secours Aides et Subsistance du CCAS porte auprès des publics bénéficiaires une campagne d'information intitulée « les bons gestes, les bons réflexes ». Celle-ci pour ambition de sensibiliser les ménages concer-

nés à des pratiques et comportements ayant des effets bénéfiques à différents degrés : économique, environnemental, sanitaire... La démarche offre aussi la possibilité d'aller vers ces publics et d'échanger sur des bases différentes de l'accompagnement social classique. Elle s'inscrit autant que pos-

Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI)

Ils permettent d'améliorer la vie des personnes réfugiées et étrangères en impliquant les territoires où elles résident et en coordonnant l'action des acteurs locaux. Ces contrats complètent les dispositifs existants pour l'intégration personnelle et sociale des personnes exilées. Ils visent à adapter la politique nationale à l'échelle territoriale en déclinant les axes prioritaires et les actions menées avec les collectivités signataires. Les bénéficiaires du CTAI sont les personnes :
En règle vis-à-vis du droit au séjour français :
• de nationalité étrangère hors Union Européenne, désireuses de s'installer durablement

sur le territoire (durant leurs 5 premières années en France) ;
• fuyant leur pays ou leur région d'origine en raison d'un conflit armé, de violences, ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'Homme ;
• conjoint ou enfant de personne résidant déjà sur le territoire français dans le cadre du regroupement familial ;
Résidant sur le territoire de la collectivité signataire du CTAI pour Besançon, il s'agit des primo-arrivants installés dans la ville ou dans le Grand Besançon.
Dans ce cadre, le CTAIR bisontin 2021-2022 agit sur les cinq thématiques principales que sont la culture, la jeunesse, l'insertion professionnelle, le logement et la santé mentale.

CCAS

> PERSPECTIVES Développement d'un réseau d'alerte sur la précarité énergétique avec le SLIME.
Renouvellement du CTAI pour des actions 2023-2024.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne

Afin que la Ville et le territoire répondent au mieux aux préoccupations et besoins de ses habitant·e·s, la collectivité tient à consulter les citoyen·ne·s et co-construire avec elles et eux les projets d'aménagement bisontins. Les actions de démocratie directe sont donc renforcées.



> INDICATEURS

• Projets citoyens financés :
2022 : **7** 2021 : *valeur non disponible*
2020 : **5** 2019 : **20**

• Nombre de participant·e·s ayant contribué à une démarche participative menée par la Ville :
2022 : **5 287** 2021 : **1 498** 2020 : **470** 2019 : **866**

Permettre la réalisation de projets citoyens par un budget participatif

Lancé en septembre 2022, le budget participatif permet aux Bisontines et Bisontins de participer directement à la transformation de leur ville par la mise à disposition d'une partie du budget d'investissement de la collectivité. Du 10 septembre au 15 octobre 2022, les citoyens ont été sollicités pour proposer leurs projets d'amélioration de leur quartier ou de tout Besançon. Après analyse technique et financière des services de la Ville, les projets recevables ont été soumis au vote de l'ensemble des habitants et habitantes début 2023.



Service Démocratie participative

1 000 000 d'euros engagés sur le mandat



Mise en place d'initiatives citoyennes

Pour associer le plus de citoyen·ne·s possibles aux décisions de la Ville, l'écosystème participatif a été modernisé. La sollicitation des élu·e·s via les initiatives citoyennes est l'un des dispositifs offerts pour développer la participation citoyenne.

Mis en place au printemps 2022, ce dispositif se rapproche d'un droit de pétition local. Il s'agit de

laisser aux habitant·e·s la possibilité d'adresser une requête écrite à la Ville (demande, proposition, vœu, plainte, opinion...) sur tout sujet qui concourt à la vie locale et qui relève des compétences du Conseil municipal. Pour les personnes qui ne peuvent se rendre aux réunions publiques, une plateforme numérique de participation est à leur disposition. Trois seuils de signataires sont prévus avec des effets croissants.

En fonction du nombre de signatures de soutien obtenues par cette requête, la collectivité engage un processus de dialogue avec son initiateur ou son initiatrice :

- à 100 signatures, une rencontre de médiation a lieu ;
 - à 750 signatures, un atelier est organisé avec la collectivité. L'objectif est alors de faire des préconisations mutuelles pour traiter le sujet de l'initiative ;
- Si le seuil de 1 500 signatures est atteint dans les 6 mois, la maire pourra mettre le sujet de l'initiative à l'ordre du jour d'un Conseil municipal pour qu'un débat, à son propos, ait lieu entre élu·e·s.

Service Démocratie participative

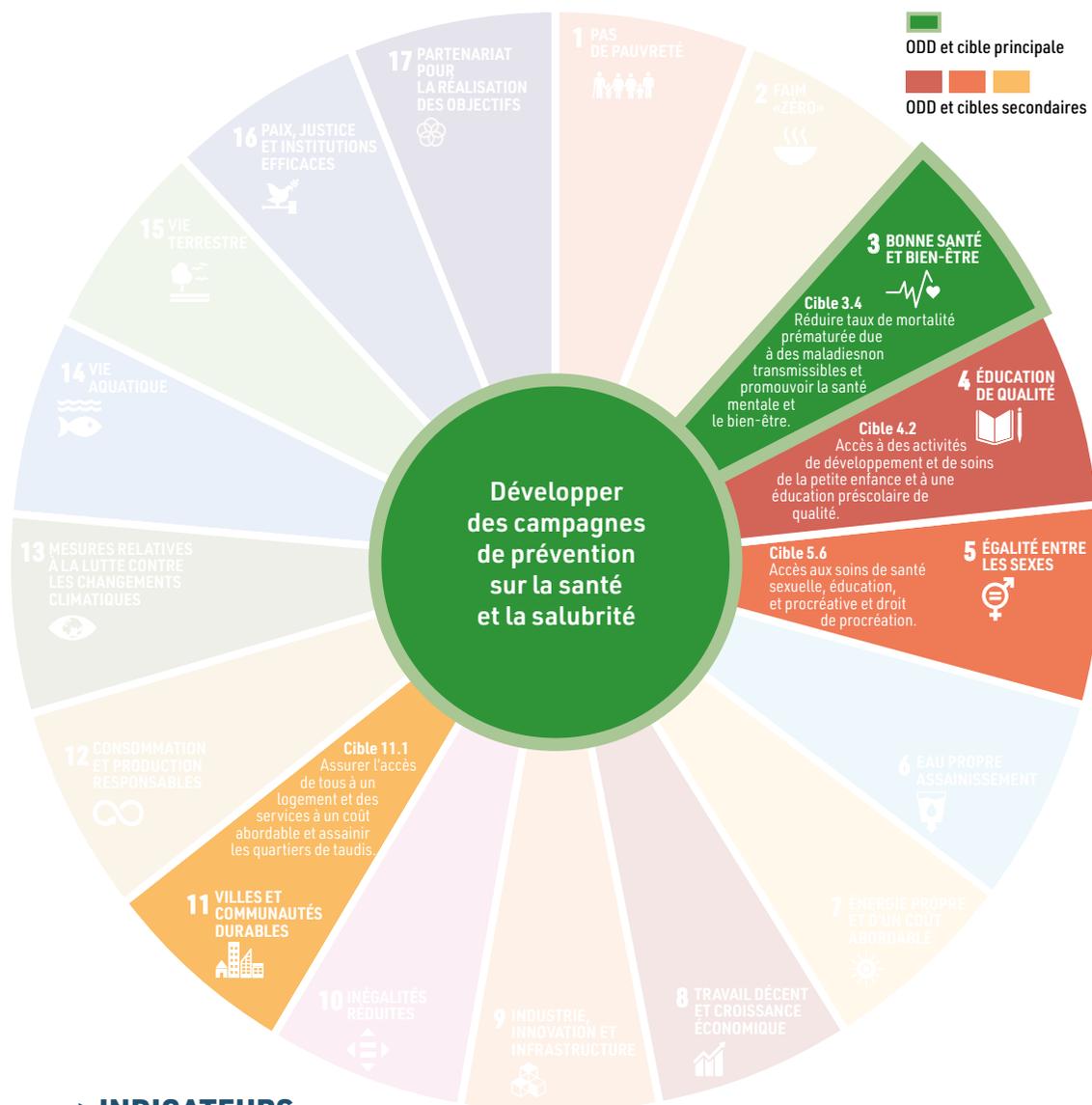
2 953 personnes ont participé à des démarches participatives en ligne

> PERSPECTIVES En 2023, l'équipe municipale ira à la rencontre des habitant·e·s des 14 quartiers de la Ville. Des forums avec les élu·e·s clôtureront ces journées de rencontres avec les acteurs et actrices des quartiers bisontins.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité

Les inégalités sociales sont au cœur de la question de la santé : ainsi le manque de moyens financiers va souvent de pair avec le manque de soins médicaux. C'est par le biais des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention que la Ville de Besançon entend lutter pour l'accès aux soins et réduire ces inégalités.



> INDICATEURS

Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé :
 2022 : **9 852** 2021 : **9 338** 2020 : **2 354** 2019 : **9 337**

Atelier santé ville (ASV)

1 830 personnes sensibilisées par le biais de l'ASV



Il s'inscrit dans le Contrat Local de Santé (CLS) et le Contrat de Ville (CDV) et vise à élaborer des programmes de santé adaptés à chaque quar-

tier prioritaire (Planoise, La Grette, Montrapon, Clairs-Soleils et Palente), avec notamment la participation des habitant·e·s. La finalité d'un ASV est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en s'appuyant sur une dynamique partenariale (acteurs locaux, habitants, associations). Des campagnes de sensibilisation au dépistage du cancer, des approches pour développer le comportement positif des habitant·e·s en vue d'améliorer leur santé, ainsi que des interventions sur l'hygiène bucco-dentaire et l'équilibre alimentaire à destination des enfants, à l'école ou en périscolaire, sont autant d'actions réalisées dans ce cadre.

Direction Hygiène Santé

Centre de vaccination et promotion à la vaccination

Le centre de vaccination assure des actions de promotion de la vaccination, notamment à destination de populations éloignées du système de santé, et propose également un accueil (physique, téléphonique, numérique) où chaque usager peut trouver réponse quant à ses interrogations autour du thème de la vaccination. Deux séances de vaccination sur rendez-vous sont proposées par semaine pour tout usager de 6 ans et plus. L'accès y est inconditionnel, quel que soit son statut administratif ou en termes de droits à la santé. Lors de ces consultations, certains vaccins sont fournis et administrés aux usagers gratuitement (vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C et le papillomavirus) ou après retrait en pharmacie sur ordonnance médicale. Dans le cadre de son partenariat avec le centre d'examen de santé de la CPAM situé à Planoise, il met également à disposition des vaccins pour mise à jour du calendrier vaccinal des consultants de ce partenaire. Enfin, en 2022, il s'est impliqué dans la lutte contre la Covid-19

en organisant des séances de vaccination dédiées dans ses locaux. Selon les situations cliniques, le centre est également prescripteur d'examen sanguins de dépistage et de réorientation vers les structures médico-sociales appropriées. Enfin, le centre est impliqué dans la réflexion portée sur l'amélioration de la coordination de l'offre de soins du territoire entre les partenaires médico-sociaux.

Direction Hygiène Santé

3 666 appels appels téléphoniques relatifs à la vaccination, dont 749 concernant la vaccination Covid-19
1 721 vaccins réalisés, dont 459 vaccins anti Covid-19
8 802 courriers personnalisés d'invitation à la vaccination et **1 140 courriers** de promotion à la vaccination à la naissance envoyés

> PERSPECTIVES Développer des formations d'acteurs relais en santé, afin de diffuser un maximum d'informations dans les quartiers prioritaires. Interopérabilité des données vaccinales effectuées au centre avec les autres outils de traçabilité et de coordination de la e-santé. Développement de séances de vaccination dédiées spécifiquement aux populations allophones. Renforcement de l'ASV sur le quartier Planoise, dans le cadre du volet santé du Pacte pour l'émancipation des jeunes.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

L'épidémie de Covid-19 a mis en exergue la nécessité des relations sociales dans la vie de tout un chacun, mais aussi les conséquences néfastes de l'isolement social. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, les actions de solidarité revêtent une importance particulière au sein d'un territoire.



> INDICATEURS

Nombre d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et ayant trouvé un emploi dans l'année suivante :
 2022 : **3 des 11 apprenti-e-s**
 2021 : **7 des 12 apprenti-e-s** (4 recruté-e-s par des services municipaux)
 2020 : **16 des 18 apprenti-e-s** (dont 2 en reconversion ou formation)



Lundisociable 2022 : le logement

Le projet social du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en exergue l'un des grands enjeux de la politique municipale de solidarité qui est de favoriser la participation citoyenne, l'engagement dans les solidarités de proximité pour que chacun et chacune trouve sa place dans la cité. Dans ce cadre, le CCAS de Besançon organise une manifestation annuelle appelée *Lundisociable*, qui traite chaque année une grande thématique de l'action sociale. En 2022, pour sa troisième édition, *Lundisociable* a été dédié à la question du logement, dans un contexte où logement accessible ou adapté, logement inclusif et lutte contre la précarité énergétique sont des enjeux de plus en plus prégnants des politiques sociales et plus largement des politiques publiques. Ces questions font en effet écho à des attentes fortes liées à la perte d'autonomie due à l'âge ou au handicap, à la prise en compte des enjeux sociaux et écologiques, ainsi qu'au plan « logement d'abord », qui structure depuis plusieurs années les politiques d'insertion sociale et d'accompagnement des personnes en grande précarité. Comment penser le logement, facteur essentiel d'inclusion sociale, revendiqué comme un droit fondamental, au regard du vieillissement de la population, du nécessaire renforcement du lien social et intergénérationnel, du défi du dérèglement climatique et de la maîtrise des

dépenses énergétiques ? Le forum, organisé au Grand Kursaal le 6 mars 2022 et ouvert à tous, a permis de débattre de ces problématiques en réunissant, en présence de délégués nationaux de la Fondation Abbé Pierre, élu-e-s, technicien-ne-s du CCAS, de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, représentant-e-s de bailleurs sociaux et d'associations. Il a aussi permis d'apporter le témoignage de bénéficiaires et usagers de dispositifs d'accompagnement. Associations et institutions ont pu échanger entre elles et avec les plus de 300 visiteurs et visiteuses durant des tables rondes et par la mise à disposition de 17 stands de présentation et de démonstration. L'ensemble des tables rondes et témoignages a fait l'objet d'une captation vidéo, disponible en ligne et sous-titrée pour être accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Enfin, l'appel à projet publié dans le cadre du forum a apporté un soutien spécifique du CCAS à trois projets associatifs. En parallèle, un « appel à projet citoyen » a été relayé sur la plate-forme numérique « ateliers citoyens » de la Ville de Besançon. *In fine*, trois initiatives portées par des Bisontin-e-s en lien avec les thématiques du logement ont ainsi été distinguées.

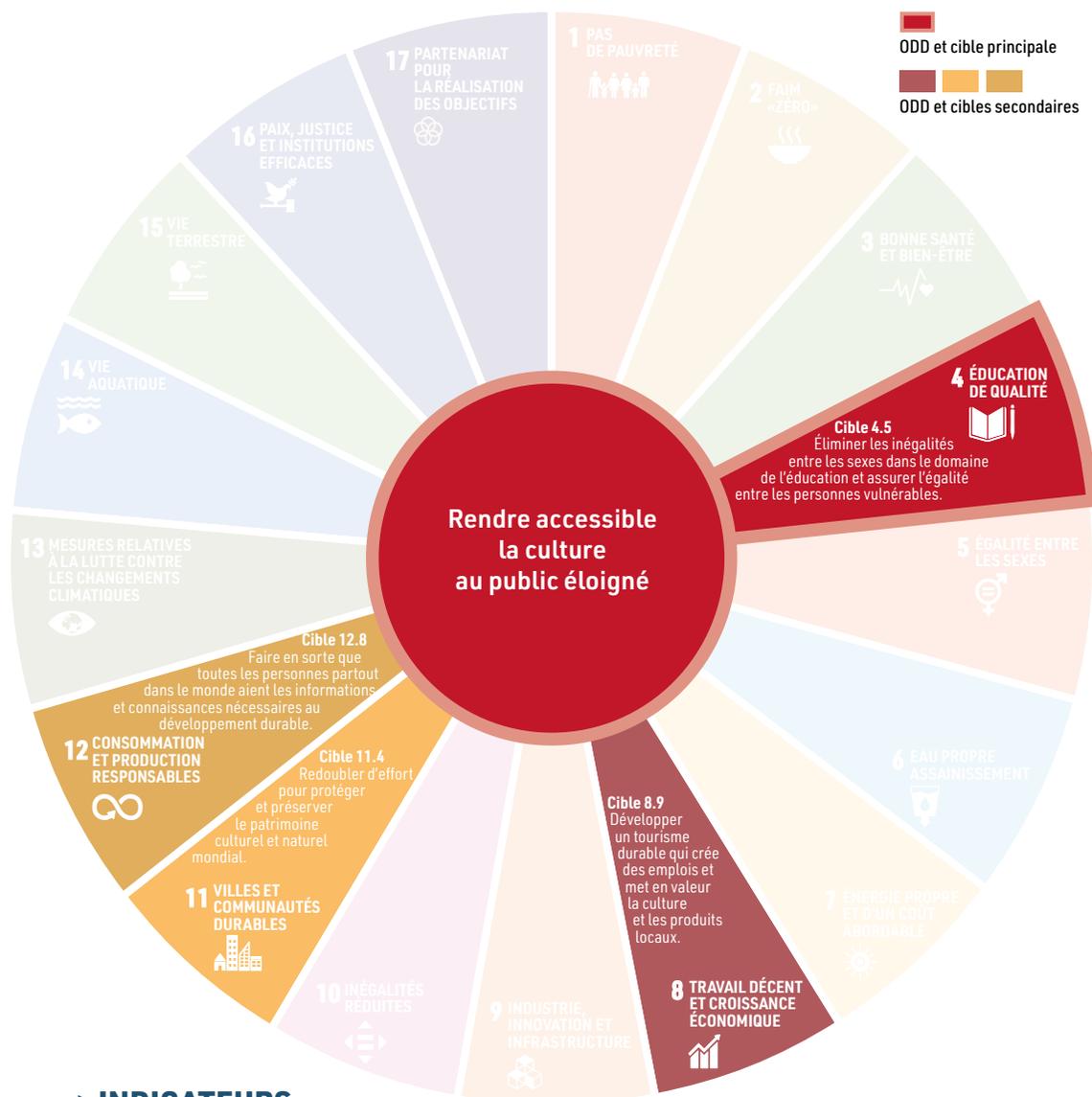
CCAS

> PERSPECTIVES L'édition 2023 de *Lundisociable* portera sur le thème du droit et de l'accès de toutes et tous à la culture.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné

L'égalité dans l'accès aux activités culturelles reste un enjeu majeur malgré une offre culturelle importante, que ce soit en quantité ou en diversité. Ainsi, la Ville de Besançon et ses partenaires ont continué d'œuvrer en 2022 pour maintenir une activité culturelle, mais également pour accroître l'accessibilité de celle-ci aux publics les plus éloignés.



> INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des événements culturels :
 2022 : **214 222** 2021 : **51 537** 2020 : **38 958** 2019 : **355 275**

Visites culturelles de la maison de quartier de Planoise



Au cours de l'année 2022, les agents de la maison de quartier de Planoise ont organisé différentes visites afin de rendre accessible la culture à toutes et tous. Pour ce faire, des visites ont été menées dans des musées bisontins, mais également à Paris afin de découvrir le musée du Louvre ou encore l'opéra Garnier. Ces visites ont pour but de permettre à des publics éloignés, telles que les personnes issues de quartiers populaires, et notamment les femmes, d'accéder plus aisément aux espaces culturels :

- Visite du Musée des Beaux Arts et de l'Archéologie avec l'atelier escape box / 8 femmes ;
- Visite du Musée des Beaux Arts et de l'Archéologie avec un atelier gravure / 8 femmes ;

- Voyage à Paris avec découverte de la Tour Eiffel et des monuments architecturaux parisiens (Louvre, Opéra Garnier...) / 10 femmes ;
- Visite des archives départementales du Doubs : exposition photos et atelier de réfection des livres anciens / 9 femmes.

Direction Vie des quartiers

Convention « Culture et Territoires »



En 2015, l'État, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont signé une convention « Culture et Territoires », annexée au Contrat de Ville, visant à favoriser l'accès de toutes et tous à une offre culturelle de qualité, à développer l'éducation artistique et culturelle, à accompagner des projets culturels de territoire et à

contribuer à l'aménagement culturel du territoire urbain. Les projets culturels soutenus s'adressent aux habitant·e·s d'un ou de plusieurs quartiers Politique de la ville (Planoise, Grette, Montrapon, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps), tout en s'ouvrant aux autres quartiers bisontins. Ces projets constituent des projets culturels de territoire structurants, alliant l'implantation d'artistes dans un quartier et l'identification d'espace de lien social pour les habitant·e·s. En 2022, ont été notamment soutenus le projet de carte sensible à Montrapon porté par Hop Hop Hop et l'artiste Anabelle Michon, les ateliers Juste Ici à Planoise et à Clairs Soleils.

Direction Action culturelle

10 projets dont 4 projets structurants, 3 nouveaux projets

> PERSPECTIVES Étude d'opportunité du renouvellement de la convention Culture et Territoires.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif

La pratique sportive est un enjeu majeur de santé publique et les plus jeunes doivent pouvoir s'approprier les activités dans le but de se construire un mode de vie sain. Pour ce faire, les partenariats avec les associations sont un levier de qualité, puisqu'ils permettent l'intervention de professionnel-le-s tout en apportant un soutien au mouvement associatif.



> INDICATEURS

• Nombre de licencié-e-s sportifs et sportives sur Besançon :
 2022 : **18 007** 2021 : **16 416**
 2020 : **18 688** 2019 : **23 600**

• Nombre d'associations sportives sur la commune :
 2022 : **110** 2021 : **120**
 2020 : **120** 2019 : **150**

Parcours sportifs scolaires

Ils s'appuient sur les pratiques collaboratives de co-enseignement entre enseignant-e-s et éducateurs et éducatrices sportifs. Par exemple, au moment d'enseigner la natation, enseignant-e-s et maîtres-nageurs et nageuses prennent en charge des groupes de niveaux distincts avec une présence intermittente des éducatrices et éducateurs, dans le but de laisser une marge d'autonomie à l'enseignant-e tout en augmentant leur niveau de qualification.



Ce dispositif, en permettant aux élèves de s'engager dans des activités motrices variées, mais surtout en développant une culture sportive globale et locale par l'accès le plus fréquemment possible à des installations de référence, pose les premières pierres d'une passerelle vers l'engagement associatif des enfants. Le partage des règles générales, la participa-

tion aux fonctions de juge/arbitre, l'organisation et la gestion du matériel et de son rangement, sont autant de manières de se rendre compte de l'importance d'une structure associative derrière chaque sport. En outre, le dispositif intègre chaque année de nouvelles disciplines après étude des projets associatifs.

Direction Sports

19 activités sportives différentes. **11 729 élèves** ayant suivi un cycle sportif en 2022 dont : 5 156 élèves pour les activités terrestres, 5 270 élèves pour la natation dans les piscines municipales, 1 303 élèves pour des activités de glace à la patinoire.

Coordination de la participation associative dans le cadre de la démarche Bouge +



Entre mars et juin 2022 : **488 enfants** différents, dont 50 % de filles
11 activités sportives proposées
192 séances

sont destinés prioritairement aux enfants éloignés de la pratique sportive : non adhérents à un club, ayant des problèmes de sédentarité et/ou d'obésité. Les groupes sont constitués par les enseignant-e-s selon les besoins identifiés. La Ville de Besançon met à disposition gratuitement les infrastructures sportives (gymnase, piscine-patinoire, salle de sports de combat...), coordonne la relation avec les clubs et finance l'intervention de leurs cadres sportifs. Une dizaine de clubs est impliquée dans cette action (Haltérophilie, Karaté, Judo, Volley-ball, Floorball, Course d'orientation, Handball...).

Direction Sports

> PERSPECTIVES Focus sur le sport dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (ABS) 2022 à paraître en 2023.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie

Afin de soutenir les personnes fragilisées et précarisées, le CCAS a mis en place des mesures d'hébergement, d'appui à l'intégration sociale mais aussi de distribution de bons alimentaires.



> INDICATEURS

Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS :
 2022 : **2 255** 2021 : *valeur non disponible* 2020 : **1 383** 2019 : **2 015**

Application du Plan national canicule (PNC) pour les plus vulnérables



Le PNC a pour objectifs d'anticiper l'arrivée des vagues de chaleur et de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci. Il est de la responsabilité de l'État, et est géré par le préfet. Il comporte 4 niveaux : veille saisonnière, avertissement chaleur, alerte canicule, alerte maximale. En cas de déclenchement de l'alerte canicule (niveau 3 et supérieur), les personnes isolées âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap sont contactées quotidiennement par téléphone par le CCAS. Des visites à domicile sont également organisées lorsque la situation le nécessite.

Des reportages de France Bleu Besançon et de France 3 BFC ont en parallèle rendu compte de ces actions. Cette communication a permis de faire connaître plus largement ce dispositif et la Maison des Séniors a enregistré cette année 32 nouvelles demandes d'inscription sur le registre.

L'été 2022 a été inédit avec 3 déclenchements d'alerte canicule de niveau 3. Les actions mises en œuvre pour chaque déclenchement ont portées sur :

- la mobilisation de la Maison des Séniors et des agents pour les astreintes ;

- la sensibilisation par message téléphonique des bénéficiaires du dispositif par le prestataire de téléassistance ;

- une veille accrue des équipes de soins en résidence autonomie, tout comme au domicile par les équipes des services d'aide à domicile, de soins infirmiers et de portage de repas.

Durant ces alertes, 195 personnes âgées et/ou leurs référents ont été appelées quotidiennement, y compris le week-end des 18 et 19 juin, par l'équipe d'astreinte mise en place, soit pour l'ensemble des trois périodes 936 appels. Le dispositif d'astreinte canicule a mobilisé 51 agents du CCAS et d'autres directions Ville-GBM durant l'été.

Enfin, une sensibilisation aux bons réflexes par temps caniculaire a été diffusée via le service de téléassistance du CCAS au moyen d'un message téléphonique aux bénéficiaires du dispositif.

Deux campagnes d'appels ont été effectuées. Ainsi, 376 usagers différents ont été contactés lors de la première campagne et 369 lors de la seconde.

CCAS - Maison des Séniors

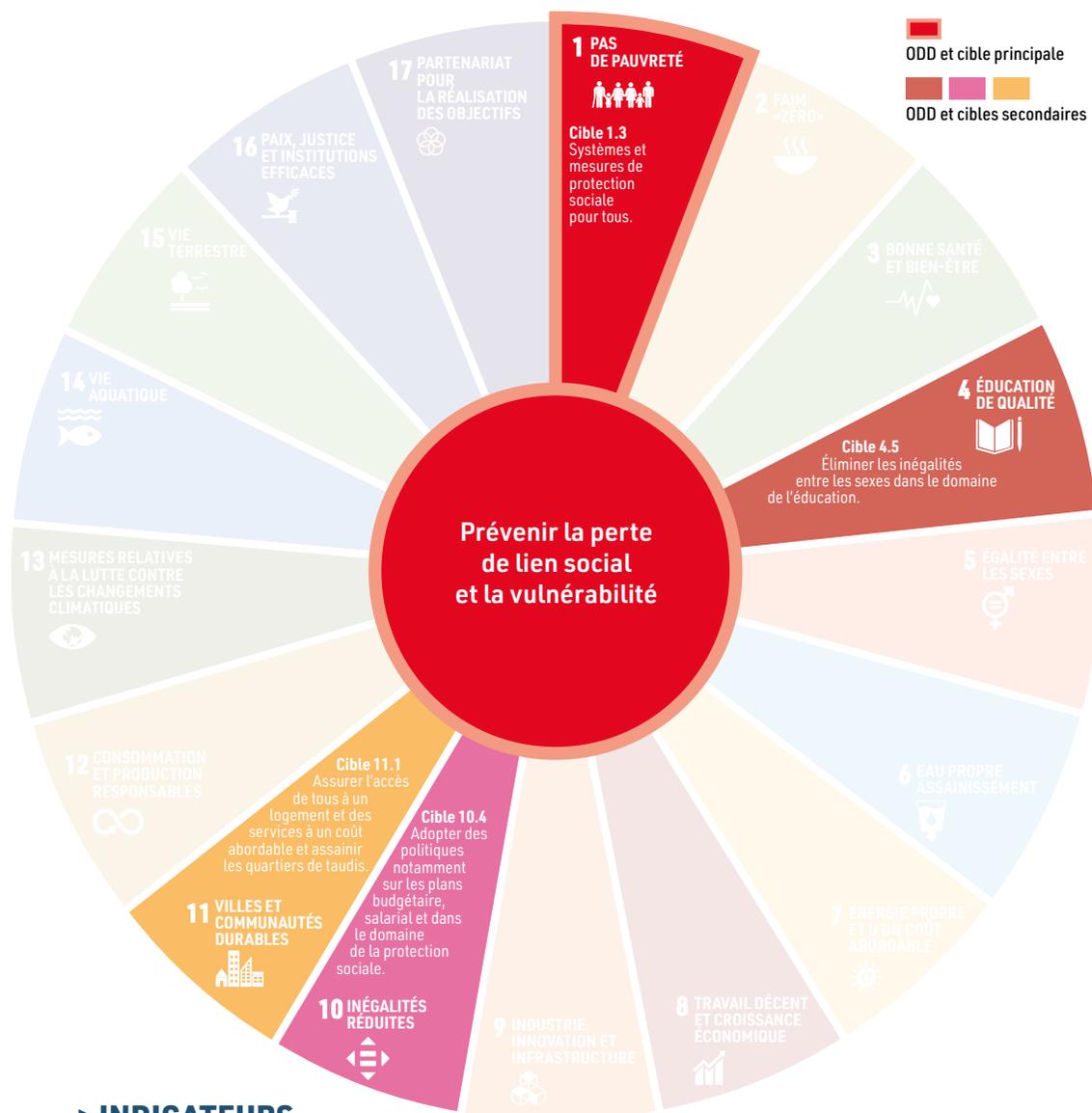
32 nouvelles demandes d'inscription au PNC
3 déclenchements d'alerte canicule niveau 3
195 personnes âgées et/ou leurs référents contactés quotidiennement durant ces alertes
936 appels sur les 3 périodes
51 agents mobilisés

> PERSPECTIVES Refonte des modalités d'accueil des usagers de l'Espace France Services pour un meilleur accompagnement aux démarches et à l'accès aux droits.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité

La pandémie de Covid-19 a tristement mis en exergue la problématique de l'isolement et de l'exclusion sociale. Le CCAS et ses partenaires œuvrent pour pallier au mieux les conséquences néfastes de l'isolement pour les publics les plus fragiles.



> INDICATEURS

Nombre d'animations et d'actions collectives organisées au bénéfice de publics seniors dans les résidences autonomie :
2022 : 1 479 2021 : 1 278 2020 : 1 042 2019 : 1 599

Nombre de personnes ayant participé à des actions collectives portant sur les question de handicap :
2022 : 590 2021 : 768 2020 : 313 2019 : 1 261

Du local pour tous



Le CCAS de la Ville de Besançon assure un travail de coordination auprès des 11 associations signataires de la charte municipale de l'aide alimentaire dont bénéficient près de 2 000 ménages, soit plus de 5 000 personnes en moyenne chaque semaine.

En réponse à un appel à projets régional soutenu par l'ADEME autour de la santé environnementale, le CCAS a apporté, outre son expertise de coordination, un financement à hauteur de 50 000 € pour la mise en place d'un projet innovant en faveur des bénéficiaires de l'aide alimentaire : « Du local pour tous ».

En association avec la direction Hygiène Santé (DHS), les services du CCAS ont conduit une enquête auprès des bénéficiaires sur l'ensemble des sites de distribution. Cette démarche a permis de mieux connaître les pratiques alimentaires, ainsi que les fruits et légumes les plus consommés par les intéressé·e·s.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête et sur la Banque Alimentaire, 3 paniers de fruits et légumes de saison provenant de circuits courts ont ainsi été distribués à chaque ménage durant l'automne.

Cette opération a également permis à la DHS de mener des actions d'information et des ateliers auprès de ces mêmes publics autour des questions de l'alimentation équilibrée et de saison, de la cuisine des aliments frais et aussi du lien à la terre.

CCAS

5 000 bénéficiaires hebdomadaires en moyenne
11 associations signataires de la charte municipale de l'aide alimentaire

> PERSPECTIVES Campagne de rencontre des ménages qui fréquentent les distributions alimentaires. Évaluation de leurs besoins pour adapter les types de soutien.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations

L'épanouissement des êtres humains passe par un environnement sain et un bon cadre de vie. La collectivité souhaite préserver les Bisontin-e-s des nuisances, incivilités ou encore de l'exclusion, et s'implique pour une ville où il fait bon vivre.



> INDICATEURS

Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement :
2022 : **292** 2021 : **207** 2020 : **296** 2019 : **318**

Évaluation d'impact en santé (EIS)

L'EIS cherche à intégrer la prise en compte de la santé dans toutes les décisions et à comprendre quels impacts sur la santé peut avoir un projet, une politique, un programme... C'est une démarche qui se situe en amont de la mise en œuvre d'un projet pour identifier ses effets potentiellement positifs et potentiellement négatifs sur la santé pour être en capacité d'effectuer des propositions d'amélioration de celui-ci. Elle vise également à réduire les inégalités de santé, en s'intéressant aux effets risquant de creuser les inégalités socio-spatiales et en identifiant

plus précisément les publics « vulnérables ». En 2022, la Ville de Besançon a réalisé une EIS dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Planoise, et plus particulièrement sur un projet d'amélioration de la qualité résidentielle d'immeubles.

Direction Hygiène Santé

11 recommandations stratégiques
43 recommandations opérationnelles

Lutte contre les nuisances sonores de voisinage

La Ville de Besançon poursuit la lutte contre les bruits de voisinage. Sous ce terme, le Code de la santé publique englobe les bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

Trois catégories de bruits sont distinguées : les bruits de comportements, les bruits liés aux activités et les bruits de chantiers de travaux publics ou privés.

Les constats sont établis par des inspecteurs de salubrité de la direction Hygiène Santé, à l'oreille ou à l'aide de mesures sonométriques.

À la suite du constat, un rappel à la réglementation avec des recommandations est alors adressé à la personne à l'origine de la nuisance.

Les plaintes relatives aux établissements diffusant de la musique amplifiée sont traitées en lien avec la mission Tranquillité publique de la Ville dans le cadre notamment de la Charte de la Vie nocturne.

Direction Hygiène Santé

74 plaintes traitées

Lutte contre l'habitat indigne



La Ville de Besançon est pleinement mobilisée dans la lutte contre l'habitat indigne. Un logement insalubre ou indigne présente divers désordres qui peuvent affecter la santé des occupants comme l'humidité, l'éclairage insuffisant ou encore une forte promiscuité.

Le comportement des personnes dans leur logement peut également occasionner des conditions de vie insalubres ou indignes comme l'entassement excessif d'objets, appelé syndrome de Diogène.

Après réception d'une plainte, les technicien-ne-s de santé procèdent à une visite du logement, réalisent des constats conformément au Code de la santé publique et émettent des propositions telles la réalisation de travaux, la demande de suivi social...

Direction Hygiène et Santé

218 plaintes traitées, dont 35 situations de Diogène

> PERSPECTIVES Étude d'opportunité d'un projet d'outil partagé d'aménagement et d'urbanisme favorable à la santé. Mobilisation dans le cadre de la commission départementale de lutte contre l'habitat indigne. Suivi des travaux de la commission restreinte Incurie du Contrat local en santé mentale (CLSM) et mobilisation aux côtés de la mission Cœur de Ville OPAH-RU et permis de louer.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la ville

Dans une visée de développement et d'évolution des quartiers Politique de la Ville, le programme de renouvellement urbain est co-construit avec ses acteurs locaux et habitant-e-s, afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins du quartier Planoise. De même, l'appel à projets du Contrat de Ville finance des projets visant à développer les quartiers de Besançon.



> INDICATEURS

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville :
 2022 : **224** 2021 : **204** 2020 : **212** 2019 : **203**



Mise en oeuvre d'actions dans les quartiers prioritaires de la Ville

Le Contrat de Ville anime et coordonne les politiques publiques menées par chaque signataire (21 au total) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

L'appel à projets annuel est l'un de ses outils. Il favorise l'émergence d'actions participant aux orientations du Contrat de Ville et soutenues par les signataires de celui-ci.

Les quartiers concernés sont :

- Quartiers prioritaires : Planoise, Grette, Palente/Orchamps, Clairs-Soleils et Montrapon
- Quartiers en veille : Battant, Vareilles et Amitié
- Quartiers en observation : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger-Rosemont Pesty et Hauts de Saint-Claude.

En 2022, les partenaires du Contrat de Ville ont décidé d'orienter l'appel à projets de la manière suivante :

Inscription des projets dans des dynamiques

- fédérant plusieurs acteurs de terrain : promotion du faire ensemble, de la recherche de complémentarité et de la dimension territoriale des projets ;
- d'essaimage de pratiques innovantes.

Thématiques prioritaires

- Animation en pied d'immeubles (été, petites vacances) ;
- Éducation/Parentalité/Projet éducatif territorial/Cité éducative : contribuer à la réussite éducative des jeunes et prévenir le décrochage scolaire des 11/13 ans, proposer un accompagnement de leurs parcours de vie (culture, sport, citoyenneté), soutenir l'exercice de la parentalité ;
- Sécurité/Prévention/Médiation/Animation ;
- Prévention Santé : lutte contre la toxicomanie, addictions, alimentation et santé, sport et santé ;
- Formation/Insertion/Emploi : agir plus en amont pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des populations les plus éloignées, notamment en faveur des jeunes et des femmes seules avec enfants.

Direction Contrat de ville

224 projets accompagnés,
117 structures dont 105 associations
386 160 € de budget consacré par la Ville

> PERSPECTIVES Le Contrat de Ville qui devait prendre fin en 2022 a été prorogé d'une année et se terminera donc fin 2023. Sur la base des conclusions de l'évaluation et des consignes nationales, le futur Contrat de Ville sera élaboré courant 2023.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins

La Ville de Besançon s'engage pour que ses zones urbaines offrent à ses habitant-e-s un cadre de vie sain qui réponde aux besoins de sa population. C'est par l'intermédiaire des maisons de quartier, mais également d'associations, que des actions sont mises en place pour animer et faire vivre les quartiers prioritaires bisontins.



> INDICATEURS

Nombre de personnes impliquées/touchées par les différents projets éducatifs et culturels issues des quartiers sensibles : 2022 et 2021 : valeur non disponible



Vital'Été

sées quotidiennement du lundi au samedi, dans des domaines très variés : sportif, culturel, artistique, créatif, scientifique, environnement et santé.

Le public en situation de handicap bénéficie d'un accueil privilégié avec le recrutement d'un animateur dédié.

Le site de Chailluz permet de proposer des activités sportives adaptées au bon usage de la forêt avec un volet pédagogique sur la découverte, la préservation et la protection de l'environnement (VTT, course d'orientation, randonnées, grimpe dans les arbres...).

Cette offre vise à :

- accroître et diversifier l'offre de loisirs pendant l'été ;
- contribuer à l'équité sociale et à la pratique des loisirs (sportifs et culturels, éducation à la santé et à l'environnement) ;
- favoriser la mixité sociale (habitats, catégories socio-professionnelles, liens intergénérationnels, personnes avec un handicap en milieu ordinaire) ;
- permettre aux publics de découvrir et de rencontrer des acteurs du mouvement associatif bisontin et favoriser l'engagement dans les clubs ou dans les associations.

Direction Sports

Offre d'animations et de loisirs entièrement gratuite, à destination de tous les publics, notamment ceux qui ne partent pas ou peu en vacances, Vital'Été est ouvert durant sept semaines l'été sur deux sites principaux (Malcombe et forêt de Chailluz). De nombreuses activités sont propo-

23 237 personnes inscrites sur les 42 jours d'ouverture, soit 550 personnes par jour en moyenne

25 associations sportives mobilisées

5 directions de la Ville partenaires

63,5 % du public originaire de Besançon

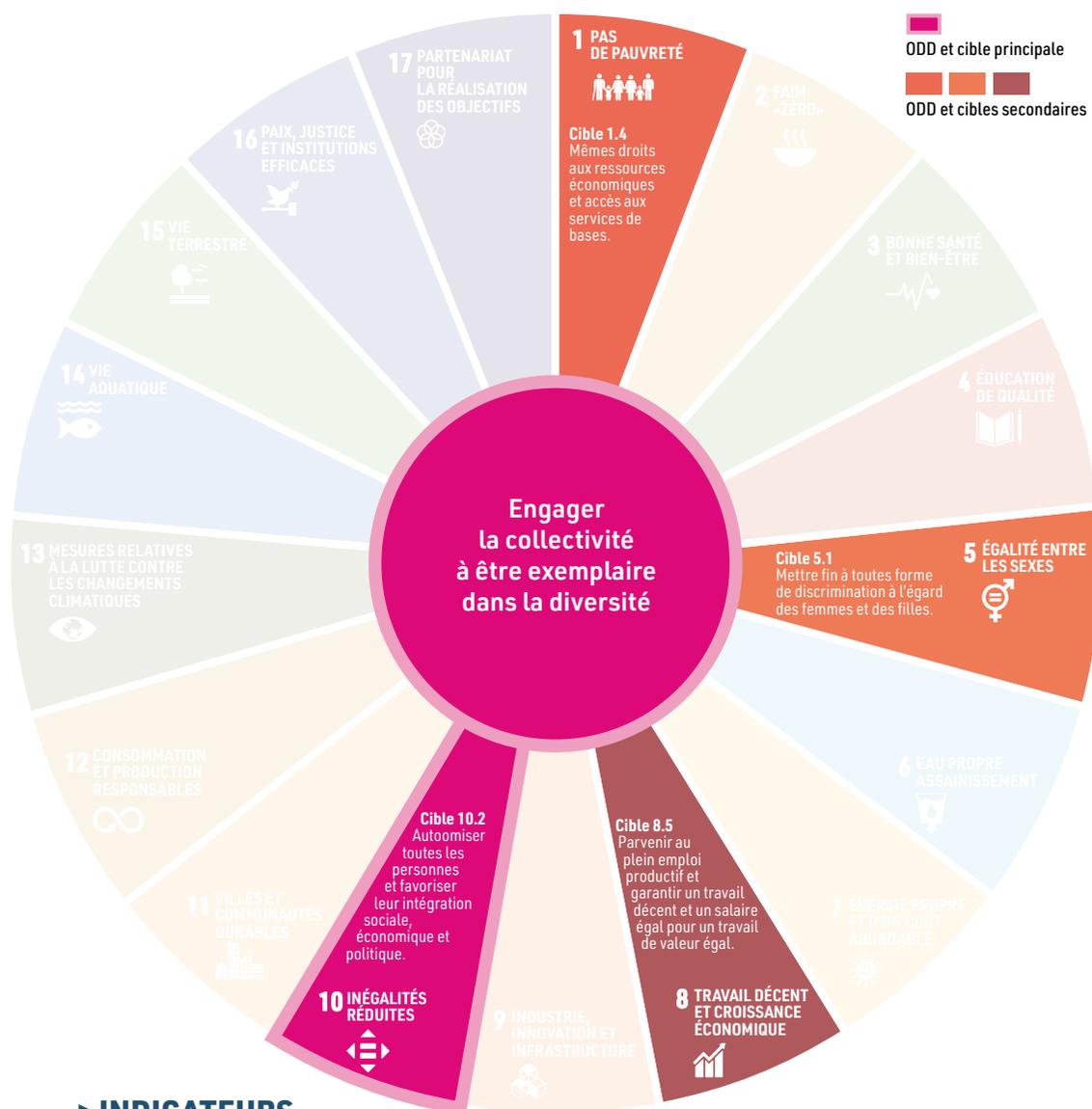


> PERSPECTIVES Intégration de la transition écologique dans les différents ateliers proposés durant Vital'Été, en lien avec la mission Développement durable (sensibilisation au recyclage, fabriquer soi-même ses produits ménagers et de jardinage...).

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

Dans la continuité des actions portées depuis plusieurs années par la Ville de Besançon, le CCAS et Grand Besançon Métropole, les progrès en faveur d'une politique de ressources humaines exemplaire se poursuivent. Les actions en faveur de l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, comme la lutte contre les discriminations au recrutement, sont vectrices de diversité au sein des services de la collectivité.



> INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :
 2022 :
 Ville de Besançon : **139** - Taux d'emploi légal : **7,14 %**
 CCAS : **28** - Taux d'emploi légal : **8,64 %**

2021 :
 Ville de Besançon : **146** - Taux d'emploi légal : **7,75 %**
 CCAS : **29** - Taux d'emploi légal : **9,48 %**
 2020 :
 Ville de Besançon : **102** - Taux d'emploi légal : **7,27 %**
 CCAS : **16** - Taux d'emploi légal : **7,72 %**

Handicap et apprentissage, un nouveau dispositif partenarial

Le Pôle Ressources humaines a poursuivi au cours de l'année 2022 l'engagement pris par la Ville de Besançon, le CCAS et Grand Besançon Métropole pour mener au quotidien les actions inscrites dans la convention triennale 2021-2023 avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. La poursuite de cet engagement a permis entre autres de consolider certaines données, d'accroître le nombre de recrutement de personnes en situation de handicap, d'engager de nouveaux dispositifs partenariaux et de poursuivre la mise en œuvre de l'action transversale innovante de mécénat de compétences. En septembre 2022, Floris, jeune apprenti en situation de handicap, a intégré le secteur Électricité à la direction Patrimoine du département Architecture et Bâtiments pour préparer un brevet professionnel électricité.

Au titre des objectifs fixés par la convention 2021- 2023 signée avec le FIPHFP, Floris a pu bénéficier de la mise en œuvre d'une Prestation d'accompagnement vers l'alternance (PAVA). Cette prestation d'accompagnement spécifique, portée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), a pour objectif de sécuriser l'intégration de Floris et de permettre un suivi professionnel et pédagogique régulier avec l'ensemble des partenaires (formateurs, référente handicap CFA Vauban, tuteur employeur, référentes handicap collectivités et CMA). Ces temps d'échanges permettent d'appréhender de manière collégiale les besoins spécifiques de compensation (matériels et aménagements pédagogiques adaptés, soutien scolaire...) et de trouver des axes d'amélioration en cas de difficultés rencontrées par Floris lors de son parcours de formation.

Direction Santé au travail et Suivi social



Floris et son maître d'apprentissage Jorge Craveiro.

6 recrutements dont 4 emplois pérennes (3 GBM - 1 Ville)
 Apprentis : 1 Ville - 1 CCAS

39 agents bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé et/ou d'un aménagement spécifique au titre de la compensation du handicap
8 Périodes préparatoires au recrutement (PPR) - (4 ville - 3 CCAS - 1 GBM)

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable

Faire de Besançon un exemple en matière de développement durable est un objectif à long terme. Pour y parvenir, il est primordial de donner à toutes et tous les moyens de comprendre, s'approprier et s'impliquer dans les grands enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années, des communications, ateliers, rencontres et projets collectifs sont proposés aux publics bisontins.



> INDICATEURS

Nombre de personnes ayant participé aux visites et ateliers 13 Éco (au Logis 13 Éco et dans les maisons de quartier) :
 2022 : 1 351 2021 : 869 2020 : 617 2019 : 1 871

Sorties nature

Les sorties familiales proposées par la maison de quartier de Planoise permettent d'explorer la richesse naturelle de la région et d'y découvrir la biodiversité locale.

Dans le cadre de ces sorties familiales, différents ateliers ont été proposés avec les partenaires associatifs du quartier pour découvrir les ressources cachées des végétaux locaux, pour sensibiliser au recyclage et fabriquer divers produits. Les visites dans les jardins ont été l'occasion de valoriser les légumes y figurant et de découvrir la faune et la flore à préserver au sein de ces espaces.

La sortie au parc urbain de Planoise a permis de favoriser l'observation de la nature pour notamment mieux sensibiliser à l'impact des déchets y étant jetés. C'est également dans cet objectif que s'est inscrite la visite aux étangs de Lombard, tout en ayant une focale particulière sur les espèces évoluant dans les milieux aquatiques.



Sortie familiale à l'étang de Lombard.

Direction Vie des quartiers

30 participant-e-s à la sortie aux étangs de Lombard
59 participant-e-s aux sorties relatives à la préservation des espaces verts et des espaces naturels

Parcours éco-citoyens pour la transition : au cœur de la biodiversité

120 plants forestiers d'essences locales distribués et plantés par les élèves



Dans la forêt de Chailluz, une animation avec des enfants.

Par le biais de diverses activités, les élèves acquièrent les éléments nécessaires à la compréhension de la biodiversité et de son importance. Ils mettent ensuite en pratique connaissances et créativité, en réalisant divers outils de médiation qui leur permettront de sensibiliser à leur tour aux enjeux de conservation de la biodiversité.

Objectifs du parcours :

- comprendre la biodiversité, son fonctionnement, son utilité, et comment la préserver ;
- découvrir les actions du Muséum de Besançon en faveur des espèces menacées ;
- éveiller son esprit critique et acquérir les bases de la démarche scientifique et de la recherche d'information ;
- dépasser ses représentations initiales en observant et en manipulant ;
- développer le sens des responsabilités et de l'empathie par l'observation et l'élevage d'un animal ;
- éveiller l'intérêt pour l'environnement et l'observation naturaliste par la création artistique et l'approche sensible ;
- devenir ambassadeur de l'environnement en développant des outils de médiation ;
- se sensibiliser à d'autres notions liées à l'environnement.

Direction Biodiversité et Espaces verts

> PERSPECTIVES Poursuivre la sensibilisation des publics sur l'impact du dérèglement climatique.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques

Dans le but d'intégrer les gestes et principes écoresponsables aux pratiques de toutes et tous, la collectivité forme ses agents et les différents services s'approprient les enjeux liés à leurs activités. Les sessions d'accompagnement et de formation permettent un changement des pratiques professionnelles et contribuent aussi à faire émerger des propositions issues du terrain.



> INDICATEURS

Nombre de personnes ayant participé à un atelier ou à une visite au Logis 13 Éco, ou à un atelier réalisé par le Logis 13 Éco dans les maisons de quartier :
 2022 : 1 351 2021 : 802 2000 : 517 2019 : 1 728



Projet transversal d'éducation à l'environnement

Les espaces jardins des accueils périscolaires ont pour vocation de faire découvrir aux enfants, la pratique du potager, la connaissance de la biodiversité peuplant les cours d'écoles et les espaces verts. L'année 2022 a vu la consolidation d'un projet sur l'accueil Jean Macé et le développement de deux nouveaux projets sur les accueils Curie élémentaire et Viotte maternelle. L'accompagnement par l'association TERRA-GERMUS a également permis la sensibilisation et la formation de 12 animateurs et animatrices à ces enjeux.

En lien et en complément de la mission Développement durable, la mise en œuvre du compostage des déchets de la restauration scolaire sur 30 sites a été portée par le service périscolaire et a permis la formation et la sensibilisation des enfants à réaliser eux-mêmes le tri des déchets ainsi que l'apport au bac de compostage de ceux-ci. À travers ce dispositif, chaque année,

le personnel est également formé pour accompagner les enfants dans cette démarche, contribuant ainsi à développer leur connaissance et leur réflexion en matière de production et gestion des déchets.

Direction Éducation

250 enfants sensibilisés au respect de la biodiversité et à la découverte de leur environnement à travers la construction d'espaces jardin
12 agents formés
1 200 enfants sensibilisés au quotidien au geste du tri et compostage dans les restaurants scolaires

> PERSPECTIVES Améliorer et développer le tri des déchets recyclables au sein des restaurants scolaires. Un plan de formation sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens est également en cours d'élaboration avec des travaux en groupes métiers. Un plan de formation à la transition écologique sera intégré au projet d'administration.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitant-e-s

Les avantages d'une zone urbaine végétalisée sont multiples : conserver une biodiversité riche en ville, améliorer la qualité de l'air, lutter contre la surchauffe urbaine ou encore agir pour une agriculture durable et de proximité. Ainsi, développer le jardinage et l'agriculture est un levier efficace sur lequel la Ville s'appuie pour promouvoir les circuits courts, l'alimentation locale et les aménités vertes.



> INDICATEURS

Évolution de la surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable :

2022 : 1 132 692 m² 2021 : 1 132 692 m² 2020 : 1 132 689 m²
2019 : 1 060 573 m² 2018 : 919 378 m²

Utilisation du bois communal

La Ville de Besançon possède une forêt communale de 2 040 ha. Depuis plusieurs années, elle s'attache à favoriser une commercialisation locale des bois issus de cette forêt, en privilégiant les contrats d'approvisionnement avec les scieurs locaux et en proposant tous les ans aux habitants de Besançon des lots de bois de chauffage. Dans cette même logique, la Ville de Besançon a décidé en 2022 d'utiliser le bois de cette forêt communale pour différents usages de sa direction Biodiversité et Espaces verts pour lesquels le bois était précédemment acheté en filière classique. Ainsi, 1 300 m³ de bois issu d'une coupe sanitaire de feuillus touchés par les sécheresses ont été broyés pour alimenter les besoins en plaquettes pour le paillage des massifs et pour le revêtement des sols des aires de jeux de la Ville. Plusieurs dizaines de grumes de chêne ont également été sélectionnées et découpées pour agrémenter des cours d'école.



Enfin, plusieurs études ont pu être lancées pour faire bénéficier de cette ressource locale d'autres directions de la Ville utilisant du bois, pour la construction et la rénovation de bâtiments publics ou encore l'alimentation de ses chaufferies bois.

tionnées et découpées pour agrémenter des cours d'école. Enfin, plusieurs études ont pu être lancées pour faire bénéficier de cette ressource locale d'autres directions de la Ville utilisant du bois, pour la construction et la rénovation de bâtiments publics ou encore l'alimentation de ses chaufferies bois.

Direction Biodiversité et Espaces verts

Fabrication de produits cosmétiques et de teintures végétale à base de plantes récoltées à proximité



Dans le cadre des ateliers Juste Ici (2021-2023), l'artiste Ju Hyun Lee propose divers ateliers autour de son projet « Maman la plus belle », qui est une sculpture aromatique qui contient plus de 200 pieds de plantes aromatiques et vivaces, construite avec des matériaux écologiques de récupération (palette en bois local, non-traité, voile de réforme, peinture à base de farine...). Ces ateliers créent un lien avec les habitants et aident à sensibiliser le public du quartier à la transition écologique via différentes pratiques, notamment le jardinage partagé.

3 séances de 8 personnes

Direction Vie des Quartiers

> PERSPECTIVES Poursuite des ateliers de sensibilisation dans les maisons de quartiers. Finalisation des études d'utilisation du bois communal pour alimenter ses chaufferies bois comme la construction ou la rénovation de bâtiments municipaux.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments

Les risques liés à une alimentation néfaste pour la santé et l'environnement sont un réel enjeu de santé publique. Les Bisontin-e-s, et notamment les plus jeunes, doivent pouvoir compter sur la collectivité pour leur donner le choix d'une alimentation saine à faible impact écologique. Pour ce faire, chaque année, l'offre en restauration collective est repensée et des actions d'éducation sont proposées pour toujours mieux répondre à cette problématique essentielle.



> INDICATEURS

Proportion de produits locaux, sous signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) et bio dans les menus de restauration scolaire :
2022 : Produits locaux : **13,52 %**, SIQO : **17,29 %**, Bio : **25,24 %**

2021 : Produits locaux : **17,01 %**, SIQO : **9,21 %**, Bio : **21,17 %**
2020 : Produits locaux : **18,31 %**, SIQO : **3,95 %**, Bio : **20,14 %**
2019 : Produits locaux : **17,01 %**, SIQO : **4,86 %**, Bio : **16,6 %**

Développement des achats de produits alimentaires, respectueux de l'environnement



Au cours de l'année 2022, différentes actions ont été entreprises en termes de changement et d'évolution des pratiques alimentaires :

- intégration de nouveaux produits laitiers Bio, en remplacement des produits laitiers conventionnels (Fromages portions/fromages entier/laitages/ovoproduits) ;
- augmentation des achats d'œufs, objectif 100 % issus de poules de plein air ;
- généralisation des achats de fruits et légumes frais labellisés Bio, lorsqu'ils sont disponibles quantitativement auprès de nos fournisseurs ;
- référencement de nouveaux produits d'épicerie Bio au marché actuel ;
- 100 % des compotes produites en crèche réalisées à base de pommes BIO ;
- augmentation de la part des approvisionnements de produits Bio, SIQO et locaux ;
- sourçage de nouveaux fournisseurs locaux et de fournisseurs de produits issus de l'agriculture biologique et de produits labellisés ;
- création et adaptation du nouveau marché de

denrée alimentaire à la réglementation de la loi Egalim et aux objectifs du plan de mandat ;

- transformation de nouveaux produits conventionnels en Bio et référencement de nouveaux produits Bio, labellisés ;
- adaptation des plans alimentaires pour augmenter la fréquence de menus végétariens à deux menus hebdomadaires à partir de septembre 2022 (la loi Egalim impose un menu végétarien par semaine) ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire : déploiement de l'interface Fusionweb pour les commandes de repas des crèches afin de réduire le gaspillage et de commander des repas sans viande.

Direction Éducation

Augmentation de la part des achats Bio, SIQO et Locaux de 8,6 points de pourcentage entre 2021 (47,39 %) et 2022 (56,05 %)

> PERSPECTIVES Poursuite du développement des achats de produits Bio, locaux, SIQO. Intégration de nouveaux critères. Poursuite du parcours « la santé en cuisinant » en 2023 et les années suivantes en le proposant à un plus grand nombre d'écoles et de groupes de personnes (adultes en suivi social en lien avec le CCAS, jeunes en insertion professionnelle...).

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable

Des politiques urbanistiques réfléchies et évoluant vers une meilleure prise en compte des grands principes du développement durable sont une priorité de la Ville de Besançon et du Grand Besançon. Le caractère social est indissociable de ces principes. Ainsi, penser l'espace urbain comme un espace plus solidaire est un enjeu de première nécessité.



> INDICATEURS

Nombre de logements livrés en réglementation thermique (RT) 2012 - 20% :
 2022 : **77 logements** à l'éco quartier Vauban
 2021 : **309** dont 181 logements aux Hauts-du-Chazal et 128 logements à l'éco quartier Vauban

Chantier de pré-verdissement Grette Brulard



1 623 m³ de matériaux de déblai
1 082 m³ utilisés dans la fabrication de technosol évitant ainsi la fourniture de 3 820 m³ de terre végétale
10 437 m³ de matériaux de déblais mis en remblais sur site
311 m³ de grave recyclée issu du site

Les travaux réalisés ont permis de ré-utiliser les déblais du site sans aucune évacuation et de trouver une vocation

Ce chantier fait suite aux démolitions des immeubles de logement de la cité des 408. Il s'inscrit dans la démarche de récupération des friches de Grette Brulard pour lequel un projet urbain est en cours d'élaboration. Le projet de paysagement du futur quartier est porteur d'innovations par la création de sols à partir de déchets inertes terreux et organiques, puis d'un préalable végétal avant les premières constructions.

au compost produit par la direction Biodiversité et Espaces verts de la Ville. Cette création de « technosol » permet également d'éviter l'import de terre végétale.

Par ailleurs, en broyant les matériaux béton de démolition du site, la production de grave recyclée a permis la réalisation du cheminement piéton et des remblaiements de fouille.

Direction Grands Travaux

Remblaiement périphérique du bassin de la Malcombe



Le bassin de la Malcombe est un ouvrage en béton enterré de 100 m de long par 50 m de large et 4 m de haut : en période de pluie, quand le réseau d'assainissement est surchargé, il peut ainsi contenir jusqu'à 20 millions de litres d'eaux usées, permettant ainsi d'éviter des débordements d'eaux non traitées dans le Doubs (après la pluie, ces eaux sont renvoyées à la station d'épuration).

Les opérations de comblement autour de l'ouvrage et par-dessus celui-ci ont été réalisées en utilisant une partie des terres qui avaient été extraites lors du creusement. Cela a permis d'économiser des ressources (les matériaux de

carrière utilisés traditionnellement pour cela) et de très nombreux déplacements de camions, dans un sens comme dans l'autre.

Le compactage de ces terres n'étant pas possible, il est probable qu'au fil du temps, le niveau du terrain se tasse légèrement. Mais cela devrait rester dans la tolérance acceptable pour le terrain de sport enherbé situé au-dessus et justifie donc le choix qui a été fait.

Direction Grands Travaux

> PERSPECTIVES Re conduite de ce type d'opérations lorsque cela sera possible. Mise en place d'un groupe de réflexion transversal sur l'urbanisme favorable à la santé.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville

La protection et la conservation du patrimoine architectural de la Ville sont un devoir, mais constituent également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riverain·e·s et rendent Besançon bien plus agréable et attractif aux yeux des visiteuses et des visiteurs.



> INDICATEURS

Montant des travaux sur les bâtiments protégés :
 2022 : **877 000 €**
 2021 : **1 802 000 €**



1 M€ par an en moyenne

nombreuses restaurations ont été entreprises. La Ville consacre en moyenne 1 million d'euros par an à l'entretien de son patrimoine protégé. Ainsi, ont pu être effectuées par exemple la restauration de l'Hôtel de Ville ou encore de multiples interventions sur la Citadelle, notamment au niveau du Front Saint-Étienne (corps de fortification côté Boucle) tant au-dessus du faubourg Rivotte que de Tarragnoz. En 2022, des interventions de restauration ont été menées dans la montée des Glacis sur le chemin couvert du Front de Battant et le Bastion de Battant.

Département Architecture et Bâtiments

La Ville de Besançon a la charge de la majeure partie des ouvrages patrimoniaux existants sur le territoire de la commune, dont notamment les fortifications Vauban inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La plupart des édifices patrimoniaux sont protégés au titre des Monu-

ments historiques (MH) et bénéficient dès lors d'une inscription voire d'un classement. Pour les édifices cultuels, la Ville a la charge de la gestion patrimoniale des édifices construits avant 1905 (loi de séparation des Églises et de l'État). Sur les années écoulées, de

> PERSPECTIVES Le chantier de restauration du Bastion de l'Archevêque, au niveau du parc Chamars, démarré fin 2022 sera achevé fin mai 2023 pour un montant de travaux de 380 000 € HT. Le chantier très important de restauration de la tour Notre Dame, située en surplomb du rond-point du tunnel de la Citadelle côté Tarragnoz, est également à suivre. Ces travaux représentent un investissement de 950 000 € HT. Approbation du projet d'aménagement du développement durable (PADD) du PLUI.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.7 Développer des projets de coopération financière et technique avec des villes partenaires

L'un des trois grands piliers du développement durable est le pilier social. Les inégalités, qu'elles sévissent au sein d'un même pays ou entre eux, doivent être combattues pour construire le monde de demain. Dans cette dynamique de solidarité et de coopération, et malgré les conséquences de la pandémie de Covid-19, la Ville de Besançon s'investit à travers les associations qui font vivre des projets internationaux.



> INDICATEURS

Budget consacré aux opérations de coopération :
2022 : **26 295 €** 2021 : **11 000 €** 2020 : **8 000 €** 2019 : **134 000 €**

Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale

Depuis 2012, Palestine Amitié soutient et relaie en Franche-Comté le projet « un million d'oliviers pour la Paix » en collectant des fonds permettant la replantation d'oliviers, moyen principal de subsistance de nombreuses familles palestiniennes, détruits en Cisjordanie suite à la colonisation israélienne. En 2021, après 9 ans d'engagement, plus de 25 ha, bénéficiant à plus de 1 000 personnes de 130 villages, ont été replantés.

La Ville a souhaité subventionner ce projet à hauteur de 3 000 € au titre de l'Appel à projet de solidarité internationale.

Service Relations internationales

9 057 € attribués à 6 associations



Soutien à notre commune jumelée de Douroula au Burkina Faso

Il prévoit également d'apporter une aide alimentaire d'urgence aux populations de trois villages de la commune de Douroula, déplacés dans une commune proche, suite à une attaque terroriste. Le pillage et la destruction de biens ont en effet obligé les populations à abandonner leur terre, les plongeant dans une grande insécurité alimentaire et sociale.

Notre partenariat avec Douroula n'ayant pu être renouvelé en raison de la pandémie et de la crise démocratique provoquée par le coup d'État de fin janvier 2022, le conseil municipal a validé, dans le courant de l'été, un partenariat temporaire avec une agence burkinabè, l'agence CO-RADE, ancien partenaire de la coopération. Cet accord a pour but de permettre aux habitantes et aux habitants de Douroula de sécuriser la production agricole pour limiter ainsi le risque immédiat de famine liée au dérèglement climatique et à la situation sécuritaire.

Pour répondre à la demande urgente, la Ville a apporté une aide de 10 000 € pour acheter des vivres pour ces populations déplacées et des semences pour les villages épargnés.

Service Relations internationales

> PERSPECTIVES Poursuite des coopérations décentralisées avec les villes partenaires en Afrique et en Palestine. Développement de nouveaux projets avec les autres villes jumelées, et notamment en Europe.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités, joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Qu'il s'agisse de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires de la Ville vers des pratiques plus durables. À ce titre, la collectivité amplifie sa démarche, afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.



> INDICATEURS

• Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale : 2022 : **44,44 %** 2021 : **22,16 %** 2020 : **12,75 %**

• Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres : 2022 : **66,67 %** 2021 : **52,97 %** 2020 : **23,53 %**

• Nombre d'heures d'ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics : 2022 : **47 921,74 h, soit 29,8 ETP** 2021 : **38 518,25 h, soit 23,9 ETP** 2020 : **36 039,24 h, soit 22,4 ETP**

Bilan spécifique « SPASER »

Dans un souci d'exemplarité, un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été adopté en 2021 afin que l'ensemble des achats publics de la collectivité prenne en compte les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. L'adoption du SPASER renvoie également une image de responsabilité en faveur du développement durable auprès des opérateurs économiques locaux, de la société civile et de l'ensemble des citoyens.

Le SPASER détermine les objectifs de politique d'achat qui comportent des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Il se décline en 3 axes et se fixe un objectif annuel de 70 % de marchés >90 K€ HT attribués avec au moins une disposition environnementale et/ou sociale (conditions d'exécution, spécificités techniques, critères d'attribution, label/certification...).

En mai 2022, il a été décidé de revoir à la hausse cet objectif annuel de 70 % par palier de 10 % chaque année, soit 80 % en 2022, 90 % en 2023 et 100 % en 2024.

Les 3 axes du SPASER sont les suivants :

- Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans nos achats publics ;
- Favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable ;
- Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Pôle RH - Service Formation

71,60 % des marchés > à 90 K€ HT attribués aux entreprises de la région BFC, soit un volume financier mandaté auprès des entreprises régionales de 21 177 744 € HT

83,33 % des marchés attribués > 90 K€ HT comprennent au moins une disposition sociale et/ou environnementale

Illustrations de certains marchés spécifiques attribués en 2022



Travaux de scénographie au Musée de la Résistance et de la Déportation

Lors des travaux de rénovation, les matériaux biosourcés ont été privilégiés, notamment des

isolants à base de fibres végétales naturelles biosourcées et recyclées. Afin de limiter le dégagement de formaldéhydes, les sols sont en linoléum collé avec une colle éco labélisée type ange bleu ou équivalent et les caissons des vitrines ont été réalisés en métal plié. L'ensemble des luminaires sont équipés de LED.

Les titulaires ont été choisis sur la base des mesures environnementales mises en place sur le chantier, l'implication des entreprises et les mesures prises pour la fabrication et l'installation sur site, ce qui a permis une optimisation du transport des matériaux (les agencements étaient préfabriqués et transportés pour montage direct sur le site).

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Bilan spécifique « SPASER » (suite)

Illustrations de certains marchés spécifiques attribués en 2022

Gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon, des zones d'activités économiques et de certains sites spécifiques de Grand Besançon Métropole

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole sont engagés dans une gestion écologique de leurs espaces verts, avec notamment depuis 2017 l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires et préconisent des solutions alternatives pour l'entretien de ces espaces, comme la pratique des fauches tardives, la diminution des intrants, la valorisation des déchets verts, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. L'exécution de ce marché s'appuie sur les concepts de « technologie et chantier propre » et de « haute qualité environnementale » qui privilégient la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

L'exécution de ce marché comporte une clause sociale qui impose une réservation d'un volume d'heures à des demandeurs d'emploi au sein de chacun des lots.

Enfin, les titulaires ont été choisis sur la base :

- d'un critère relatif aux performances en matière de protection de l'environnement (mesures permettant de limiter l'impact sonore et carbone des chantiers : le type de matériel utilisé, les différents types de lubrifiants, le déplacement du personnel sur les chantiers, l'exportation des déchets verts, la motorisation des matériels utilisés, le traitement et le recyclage des déchets produits, le respect des normes environnementales...),
- d'un critère relatif aux performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.



Approvisionnement en fournitures scolaires pour les écoles publiques

Ce marché concernant le secteur scolaire, une attention particulière est alors imposée au titulaire quant à la qualité environnementale des produits demandés (produits recyclables, non polluants, démarche écologique...). Le titulaire doit obligatoirement proposer une gamme de produits « environnementaux » éco labélisés (écolabel tel que NF Environnement, écolabel européen, label PEFC ou label FSC ou autre équivalent), des produits garantis sans xylène et toluène, formaldéhyde, cadmium, plomb, mercure, chrome.

De même, dans le cadre de la performance environnementale des achats et en vue d'une commande publique plus vertueuse favorisant l'économie circulaire et luttant contre le gaspillage (loi AGEC), le titulaire doit pouvoir proposer une gamme d'articles intégrant des matières recyclées. Les emballages devront également être réduits, recyclés et/ou recyclables.

Les candidats ont été choisis sur la base des performances environnementales de leur offre.



Travaux d'aménagement des espaces verts, des espaces sportifs de plein air et des espaces de nature

L'exécution de ce marché tient compte des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels, avec notamment la prise en compte du bien-être animal dans le phasage des opérations de travaux, l'indication des lieux d'approvisionnement et des modalités de traitement des déchets.

Ce marché applique le concept de « technologie et chantier propre » qui s'appuie sur le principe selon lequel la réduction des pollutions, des nuisances et des risques peut être d'abord ob-

tenue en utilisant des techniques qui en produisent le moins possible. Le titulaire intègre donc des techniques qui permettent de réduire les quantités d'effluents (recyclage de l'eau, des gaz, utilisation d'huiles biodégradables...) et qui engendreront peu ou pas de déchets (valorisation,...).

Une clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi est également imposée (réservation d'un nombre d'heures à des personnes en recherche d'emploi).

Enfin, les titulaires ont été choisis sur la base :

- d'un critère relatif aux performances en matière de protection de l'environnement (mesures permettant de limiter l'impact sonore et carbone des chantiers : le type de matériel utilisé, les différents types de lubrifiants, le déplacement du personnel sur les chantiers, le traitement et le recyclage des déchets produits, le respect des normes environnementales ; des mesures de gestion des pollutions accidentelles sur les chantiers),
- d'un critère relatif aux performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Bilan spécifique « SPASER » (suite)

Indicateurs

Cités dans le SPASER

| 2022 | |
|---|-----|
| Nombre de marchés Ville de Besançon attribués > 90 K€ | 162 |

| | | Ville de Besançon - 2022 | |
|------------|---|---|----------|
| | | Nombre | Taux |
| Axe 1 | Nombre / taux de consultations attribuées > 90 K€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale | 72 | 44,44 % |
| | Nombre / taux de consultations attribuées > 90 K€ HT intégrant une certification ou un label environnemental comme condition d'agrément de la candidature | 32 | 19,75 % |
| | Nombre / taux de consultations attribuées > 90 K€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres | 108 | 66,67 % |
| Axe 2 | Nombre de marchés attribués avec une clause sociale comme condition d'exécution | 16 | 9,88 % |
| | Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion et traduction en équivalent temps plein | 47 921,74 h | 29,8 ETP |
| | Nombre de bénéficiaires et profils | 332 bénéficiaires 186 hommes et 146 femmes 191 personnes issues de quartier prioritaire de la Ville de Besançon et 8 personnes résidant dans une commune de GBM | |
| Axe 1 et 2 | Pourcentage de marchés attribués > 90 K€ HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale | 83,33 % | |
| Axe 3 | Nombre de marchés >90 K€ HT attribués aux entreprises du Grand Besançon | 56 | 34,57 % |
| | Nombre de marchés >90 K€ HT attribués aux entreprises du département du Doubs | 71 | 43,83 % |
| | Nombre de marchés >90 K€ HT attribués aux entreprises de la Région Bourgogne Franche Comté | 116 | 71,60 % |
| | Délai moyen de paiement | 19,1 jours | |

Non cités dans le SPASER, concernant la Ville de Besançon

- Nombre de chantiers utilisant des matériaux bio-sourcés (régie) : 26 chantiers
- Part des commandes de matériaux bio-sourcés par la régie bâtiment par rapport au volume de commandes total pour la réalisation des chantiers : 1,76 % (15 000 € de commandes de matériaux bio-sourcés sur une base totale de 850 000 €)
- Volume de matériaux recyclés utilisés dans les chantiers suivis par la Direction Grand Travaux : 311 m³

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES SPASER



GLOSSAIRE

DÉTAIL DES INDICATEURS DES OBJECTIFS VILLE

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Consommation totale d'énergie finale (consommation réelle sans correction climatique) des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité + chauffage)
- Consommation de chauffage corrigée du climat (base d'un hiver moyen)
- Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures de la Ville : énergies renouvelables (autoconsommation et énergie vendue) produites par les équipements de la Ville (bâtiments, espaces publics)
- Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures
- Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé : nombre de foyers rencontrés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et nombre de personnes ayant réservé une caméra thermique.
- Consommation d'énergie finale du territoire de la Ville : consommation totale par l'ensemble des habitants, des services, des entreprises, de la Ville (donnée issue de l'observatoire OPTeER)
- Superficie de la Ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) : superficie du territoire dont la température observée dépasse le seuil défini comme représentatif d'un ICU soit 37 °C
- Voyages par an en bus et tram à Besançon : chiffres globaux prenant en compte toutes les lignes de bus urbains et de tramway issus des cellules de comptage présentes dans les portes des bus et de tramway.
- Part des déplacements domicile/travail en modes doux (marche à pied et vélo) : suivant l'enquête ménage déplacement de 2018
- Nombre de km de pistes cyclables et voies modes mode doux réalisés (voies vertes, pistes séparées, voies partagées avec les bus et les piétons) présentes sur le périmètre bisontin
- Part de matériaux biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments de la Ville réalisés par la régie Bâtiments
- Indice de la qualité de l'air (IQA) en nombre de jours : donnée d'ATMO-BFC, évaluation basée sur 4 polluants (poussières fines (PM10) ; ozone (O3) ; dioxyde d'azote (NO2) ; dioxyde de soufre (SO2)). Jusqu'en 2020, l'indicateur distinguait les jours où l'indice de la qualité de l'air était soit très bon soit bon
- Proportion d'agents utilisant le vélo et /ou les transports en commun : part des agents des trois entités (CCAS, GBM, Ville) bénéficiant de l'Indemnité Kilométrique Vélo et/ou de l'aide aux transports en commun pour au moins la moitié de l'année (au titre de la participation financière de l'employeur)

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

- Consommation d'espaces naturels et forestiers (ENAF) obtenus grâce aux fichiers fonciers de l'observatoire de l'artificialisation CEREMA (La consommation d'espaces est définie par la loi « Climat et résilience ». « La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Cette notion de « consommation d'espaces » ne doit pas être confondue avec la notion d'artificialisation)
- Évolution de l'effectif et du suivi des espèces indicatrices de la gestion de la Ville (mammifère, oiseau, amphibien, insecte et végétal) : estimation des sites fréquentés par le castor d'Eurasie, de l'hirondelle (nids et couples, comptage LPO tous les cinq ans), du machaon (zones d'observation) et des alytes accoucheurs
- Surface en m² de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année : espaces privés et sites inconnus non pris en compte
- Taux de charge capté par la station de Port Douvot
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) : équivaut à l'eau de ruissellement de la voirie non traitée par la station d'épuration en période de pluie. Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre
- Consommation journalière totale sur la Ville en eau (services, entreprises, habitants) rapportée au nombre de Grand Bisontins. Valeur calculée sur le périmètre du Grand Besançon
- Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) : somme des concentrations de pesticides mesurées avant traitement de potabilisation comparée au seuil réglementaire maximal. (Moyenne de 3 analyses fournies par l'ARS au lieu de 4 annuellement).
- Part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines : pourcentage de déchets organiques dans les OMR. Mesuré tous les 3 ans

- Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR. Mesuré tous les 3 ans
- Part des déchets recyclés sur le volume total de déchet collecté à Besançon
- Évolution de la production annuelle de déchets en kilogramme par habitant
- Nombre d'agents formés à la gestion de crise
- Nombre de pages imprimées par les copieurs : pages du parc copieur hors écoles et imprimerie pour les besoins de l'administration (ne pas confondre une page (recto) avec une feuille (recto/verso))

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

- Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : enfants participant au dispositif parcours culturel des écoles primaires, jeunes de -18 ans concernés par une action EAC, portées par tous les opérateurs publics
- Nombre d'animations et d'actions collectives organisées au bénéfice de publics seniors dans les résidences autonomie
- Nombre de personnes ayant participé à des actions collectives portant sur les questions de handicap
- Nombre de projets citoyens financés
- Nombre d'habitants ayant participé à une démarche de participation menée par la Ville
- Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé : public ayant participé aux actions de promotion et de prévention de la santé
- Nombre d'apprentis ayant trouvé un emploi dans l'année suivant son apprentissage

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des événements culturels : accès gratuit ou à tarif réduit dans les équipements suivants : Citadelle, Maison Victor Hugo, bibliothèques, concerts Granvelle, la Rodia, la scène Nationale, le Centre Dramatique, l'Orchestre
- Nombre de licenciés sportifs sur Besançon : évolution du nombre de licenciés sportifs dont le sport scolaire et universitaire
- Nombre d'associations sportives sur la commune
- Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS : les types de prestations sont le portage de repas, l'hébergement, le soutien à domicile.
- Nombre de participation aux actions collectives organisées par le CCAS pour le public senior
- Nombre d'actions collectives portant sur les questions de handicap
- Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement : nombre de plaintes traitées par la direction Hygiène Santé
- Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville
- Nombre de personnes impliquées /touchées par les différents projets éducatifs et culturels issues des quartiers sensibles
- Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : permet d'évaluer le nombre de personnes en situation de handicap travaillant dans les collectivités ou pour la collectivité dans le cadre d'une délégation de service

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

- Nombre de personnes ayant participé à un atelier ou une visite au Logis 13 Éco, ou à un atelier Logis 13 Éco dans les maisons de quartier
- Nombre d'agents formés aux changements de leurs pratiques en lien avec le développement durable.
- Évolution de la surface en m² du territoire transformée en projet d'agriculture durable : correspond aux jardins familiaux, jardins partagés, vergers communaux et conventionnés et aux surfaces agricoles
- Proportion de produits locaux, sous signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) et bio, dans les menus de restauration scolaire : part de local, SIQO et bio calculée par rapport au budget consacré à l'achat de produits alimentaires
- Nombre de logements livrés en RT 2012-20% toutes zones confondues sur les logements totaux
- Montant des travaux sur les bâtiments protégés : montant pour l'entretien et montant pour les grands ouvrages
- Budget consacré aux opérations de coopération : comprend les coopérations de la Ville et les subventions aux associations de solidarité internationale.
- Pourcentage de marchés attribués > 90k euros HT intégrant une condition d'exécution environnementale
- Pourcentage de marchés attribués > 90k euros HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres
- Nombre d'heures ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics

